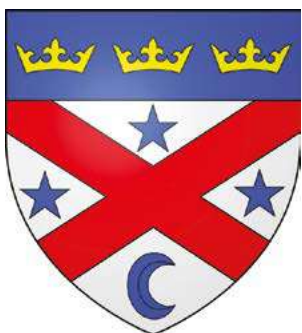




Commune de
SAINT-IGNAT
Puy de Dôme



Sommaire

Comptes rendus du Conseil Municipal	p.6
Compte administratif	p.16
Travaux	p.18
Vie de la Commune	p.23
Vie des Associations	p.30
L'écho des villages	p.41
Bloc Notes	p.44
Etat Civil	p.48
Calendrier des festivités	p.49
Calendrier des collectes SBA	p.50



le mot du maire

Cette année, la sécheresse et la canicule ont frappé notre territoire : cultures durement éprouvées et ressource en eau à la baisse.

L'eau deviendra un sujet majeur dans les prochaines années, chacun devra prendre conscience de ce bien précieux. Un gros travail de communication sera nécessaire pour que chacun comprenne la nécessité du partage de cette ressource vitale à l'homme, que ce soit pour notre consommation, pour celle des animaux, mais aussi pour le besoin des cultures.

Le gros chantier de 2019 a été la réhabilitation de la salle des fêtes qui s'est déroulée sur pratiquement toute l'année, ainsi que des travaux de voirie rue des Ecoles à Champeyroux, avec l'enfouissement des réseaux secs. Vous trouverez toutes les explications dans les pages de ce bulletin.

2020 sera l'année du recensement pour notre commune. Il aura lieu du 16 janvier au 15 février, aussi merci de réserver le meilleur accueil possible à nos deux agents.

L'investissement majeur de 2020 portera sur la rue du château d'eau à Champeyroux. Le changement des conduites d'eau potable financé par le Syndicat de basse Limagne est en cours, l'étude des réseaux d'assainissement de cette même rue est terminée et les subventions sont demandées depuis juillet 2019. Notre Communauté d'agglomération, Riom Limagne et Volcans (RLV) portera ce projet, car la compétence de l'eau et de l'assainissement sera, à compter du 1er janvier, de son ressort.

RLV gère de multiples compétences, entraînant

de nombreuses réunions pour les élus. Il faudra continuer à s'impliquer pour se tenir informés de l'évolution et du suivi des dossiers.

Mais il ne faut pas pour autant négliger la gestion de la commune. Il s'est réalisé un important travail, grâce à une équipe soudée, où chacun a trouvé sa place et a œuvré en amont de chaque dossier.

Ce bulletin municipal est le produit d'une collaboration sérieuse, demandant beaucoup de temps et de recherches. D'autres ont travaillé dans des domaines différents mais tout aussi importants, telles que les parties techniques, administratives, les affaires scolaires ou la gestion du personnel.

Un grand merci à celles et ceux qui m'ont secondé pendant ces 6 années de mandat.

Comme vous le savez, 2020 sera aussi l'année des élections municipales pour toutes les communes de France. Pour ma part, je serai de nouveau candidat aux élections de mars 2020, avec une partie de cette même équipe.

Pour finir, je voudrais aussi dire un grand merci à tous les autres acteurs de la vie de notre commune : le personnel communal, nos sapeurs-pompiers, le milieu associatif, les bénévoles de la médiathèque... Tous, par leur implication, permettent d'avoir une commune forte et reconnue.

L'équipe municipale, ainsi que le Centre Communal d'Action Sociale se joignent à moi, pour présenter à vous ainsi qu'à vos familles une très bonne année 2020.

Philippe Cartailier

Présentation des élus

du Conseil Municipal



Philippe Cartailier-Maire
Président de droit
de toutes les
commissions



Marie-Laure Redon
1^{ère} adjointe
- Communauté de Communes
- Communication
- Commission numérique
- CCAS
- Affaires scolaires
- Urbanisme
- Culture
- Numérique



Jean-Marc Courbet
2^e adjoint
- Travaux
- Ouverture des plis,
appels d'offres
- Urbanisme
- Impôts directs
- Syndicat électrique
- Sécurité



Colette Nouhen
3^e adjointe
- Finances et Budget
- Affaires scolaires
- DSP
- EPF-SMAF



Jean-Paul Hermille
4^e adjoint
- Travaux
- Ouverture des plis,
appels d'offres
- CCAS
- Urbanisme
- Impôts directs
- Rive droite de la Morge
- Environnement
- Numérique



Lionel Boulon
Conseiller délégué
- Travaux
- Ouverture des plis,
appels d'offres
- Impôts directs
- Environnement
- Vie associative
- Sécurité



Cécile Perrin
- Finances et Budget
- CCAS
- Centre de gestion
- Environnement
- Vie associative
- Numérique



Corinne Dru
- Budget
- Sieap de Basse Limagne
- Impôts directs
- Culture



François Boileau
- CCAS
- SBA
- Mission locale



Isabelle Lussion
- Communication
- CCAS
- Affaires scolaires
- Collège de Maringues



Loïc Girard
- Affaires scolaires
- Vie associative
- Comice agricole
- Sécurité
- Numérique



**Jean-Claude
Cibert-Goton**
- Sieap de Basse Limagne
- Impôts directs
- Environnement



Nelly Fauchaux
- Communication
- DSP
- Centre de gestion
- Environnement



Marie-Agnès Vigier
- Communication
- Budget
- Collège de Maringues
- Sécurité

Comptes rendus

Conseil Municipal du 30 /11/ 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni vendredi 30 novembre 2018 en session ordinaire sous la présidence du Maire, Philippe CARTAILLER. Absentes excusées : Mmes Corinne DRU et Marie-Agnès VIGIER

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 31 octobre 2018.

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Marie-Laure REDON a été élue secrétaire de séance.

3. Adhésion de la commune au service commun d'assistance aux communes détentrices de progiciels Berger Levraut

Par courrier en date du 7 mars 2018, le Centre de Gestion a informé ses adhérents de la cessation de l'activité du service « Installation, assistance et formation » concernant les progiciels développés par la société Berger-Levrault, au 31 décembre 2018. Les maires, réunis le 17 avril 2018, ont demandé la poursuite de l'activité par la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans (RLV).

Pour assurer le fonctionnement du service commun, RLV prévoit de recruter l'un des deux agents affectés à ces missions actuellement en poste au Centre de Gestion.

La convention entre RLV et chacune des communes adhérente prévoit notamment :

- Les modalités de travail de l'agent en lien avec les services municipaux,
- Les modalités financières du service.

Les communes s'engagent à rembourser à RLV le coût du service commun conformément aux dispositions prévues par la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune au service commun d'assistance aux communes détentrices de progiciels Berger-Levrault et approuve les termes de la convention liant Riom Limagne et Volcans et la commune.

4. Convention pour le balayage des voies publiques avec la SEMERAP

Il convient de renouveler la convention établie par la Société d'Economie Mixte pour l'Exploitation des Réseaux d'eau et d'Assainissement et la Protection de l'environnement (SEMERAP) qui assure l'exécution du service de balayage des voies publiques sur l'étendue du territoire.

Le coût de ce service s'élève à 3 670 € par an, pour les 4 balayages annuels des 60,612 kms de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les termes de la convention pour le balayage des voies publiques établie par la SEMERAP.

5. Convention de prestations de contrôle des poteaux d'incendie

Conformément au règlement des Services d'Incendie et de Secours, les collectivités doivent s'assurer qu'au moins un contrôle annuel est effectué sur chaque poteau d'incendie. Les vérifications éventuellement effectuées par les Services d'Incendie et de Secours le sont pour leur usage interne dans un but de connaissance des secteurs et de leurs ressources. Elles ne peuvent se substituer au contrôle périodique annuel précité. La convention préparée avec la SEMERAP prend en compte ces nouvelles dispositions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, opte à l'unanimité pour un contrôle technique annuel des poteaux, pour un montant de 34,75 € par poteau.

6. Travaux de dissimulation du réseau électrique Rue des Ecoles

a) Il y a lieu de prévoir la réalisation des travaux de dissimulation du réseau électrique suivant : « Aménagement BT » rue des Ecoles, à Champeyroux. L'estimation globale des travaux s'élève à 152 400 € TTC. L'estimation des dépenses de génie civil correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à 60 000 € HT.

Conformément aux décisions prises lors de son Assemblée Générale du 15 décembre 2007, en dehors de toute opération de coordination de travaux de voirie ou de réseaux divers, le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme (SIEG) peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion

de 50 % du montant HT, majoré de la totalité de la TVA grevant les dépenses, et en demandant à la commune une participation égale à 50 % de ce montant, soit : 60 000 € HT x 0,50 = 30 000 € HT. Cette participation sera revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver l'avant-projet des travaux de dissimulation du réseau électrique, de confier la réalisation de ces travaux au SIEG du Puy-de-Dôme, de fixer la participation de la commune au financement des dépenses à 30 000 € HT.

b) Il convient également d'installer quatorze candélabres dans cette même rue.

L'estimation des dépenses s'élève à 49 000 € HT. Le SIEG peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant HT et en demandant à la commune un fonds de concours égal à 50 % de ce montant soit : 24 503,36 € (Ecotaxe TTC comprise). Ce fonds de concours sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de verser un fonds de concours de 24 503,36 € au SIEG du Puy-de-Dôme pour l'installation de candélabres rue des Ecoles à Champeyroux.

7. Travaux d'enfouissement des réseaux télécoms Rue des Ecoles

En coordination avec les travaux de dissimulation du réseau électrique, il faut prévoir l'enfouissement des réseaux de télécommunications rue des Ecoles, à Champeyroux.

Un avant-projet des travaux a été réalisé par le SIEG du Puy-de-Dôme, auquel la commune est adhérente. En application de la convention-cadre relative à l'enfouissement des réseaux télécoms avec le SIEG, le Conseil Départemental et Orange, les dispositions suivantes sont à envisager :

- La tranchée commune en domaine public et en domaine privé est à la charge du SIEG,
- L'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil nécessaire à l'opération, réalisées par le SIEG en coordination avec les travaux de réseaux électrique, sont à la charge de la commune pour un montant de 17 000 € HT soit 20 400 € TTC,

- Orange réalise et prend en charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage, la fourniture des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) sur le domaine public, la dépose de ses propres appuis.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le Conseil Départemental finance à hauteur du taux FIC de la commune, pondéré par son coefficient de solidarité, le coût HT des travaux restant à la charge communale, dans la mesure où la commune aura inscrit ces travaux dans sa programmation FIC demandée pour le 31 décembre de chaque année. Ces travaux seront alors considérés comme le projet prioritaire de la commune pour la période concernée. Il est précisé que la commission permanente du Conseil Départemental prononcera une décision individuelle pour chaque opération concernée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau télécom.

8. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2017

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Le présent rapport et sa délibération seront transmis au Sous-préfet et à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement. Il est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par sa mise en ligne sur le site de l'Observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement. Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité d'assainissement collectif, décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site de l'Observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement, et décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le Système d'Information des Services Publics d'Eau et d'Assainissement (SISPEA).

9. Tarifs des concessions au cimetière

Les tarifs des concessions au cimetière n'ont pas été revalorisés depuis le 1^{er} janvier 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'augmenter le prix des concessions du cimetière communal, à compter du 1^{er} janvier 2019, comme suit :

- Tarif d'une concession simple : 125 €
- Tarif d'une concession double : 250 €,

auxquels s'ajoutent les droits d'enregistrement auprès du service des impôts. Pour rappel, les concessions sont attribuées à perpétuité.

10. Convention de location de la salle polyvalente de Surat

Suite aux travaux de rénovation de la salle polyvalente de Saint-Ignat, il est nécessaire de proposer aux associations une nouvelle salle pour l'organisation de leurs manifestations. La commune de Surat accepte de louer son foyer rural aux associations de Saint-Ignat et à la commune. Le tarif de location proposé par la commune de Surat s'élève à 150 € par manifestation. La mairie prendra à sa charge cette somme lorsque des associations de Saint-Ignat organiseront leurs festivités à Surat pendant la durée des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le tarif de location de la salle des fêtes de Surat et les termes de la convention de location.

11. Commission de contrôle de la liste électorale

Le nouveau Répertoire Electoral Unique (REU) de l'Insee est accessible aux communes depuis le 15 octobre et la formation des agents à son utilisation a commencé. Tous les mouvements intervenus entre le 1^{er} mars et le 31 décembre 2018 (inscriptions ou radiations) devront être transmis à l'Insee par l'intermédiaire du REU.

Cette réforme va mettre fin au principe de la révision annuelle des listes électorales : les listes des communes seront désormais extraites d'un répertoire national tenu par l'Insee et actualisé en permanence. Les commissions administratives vont être supprimées et la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et de radiation va être transférée aux maires. De nouvelles commissions de contrôle vont être créées au mois de janvier 2019, chargées d'exécuter un contrôle a posteriori des décisions de refus d'inscription ou de radiation, en cas de recours administratif, et également de contrôler au moins une fois par an la régularité de la liste électorale.

Il convient de désigner un Conseiller municipal siégeant à cette Commission de contrôle : Loïc GIRARD aura cette mission à compter du 1^{er} janvier 2019 ; suppléante Nelly FAUCHEUX.

Questions diverses

- Cérémonie du 5 décembre : la cérémonie en hommage aux Morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie aura lieu mercredi 5 décembre à 11h15 à Saint-Ignat.

• Station d'épuration Villeneuve l'Abbé-Buxerolles : le bassin du haut de la station est terminé et est en état de fonctionnement. Les travaux ont désormais lieu dans le bassin du bas. La station devrait être en service mi-janvier.

• Salle des fêtes de Saint-Ignat : la 1^{ère} réunion de chantier a eu lieu. Concernant le désamiantage, un plan de retrait a été déposé. Le délai d'instruction est d'un mois. En attendant, le maçon commencera le chantier aux endroits qui ne sont pas concernés par le désamiantage.

• Services communs musique et sport : les interventions tant musicales que sportives en milieu scolaire ne seront plus de la compétence de RLV à partir de septembre 2019. Par conséquent, la Communauté d'Agglomération propose d'organiser un service commun auquel les communes pourront adhérer. Une réunion d'information aura lieu lundi 10 décembre 2018.

Conseil Municipal du 25/01/2019

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 25 janvier 2019 en session ordinaire sous la présidence du Maire, Philippe CARTAILLER. Absente excusée : Cécile PERRIN

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte rendu du Conseil Municipal du 30 novembre 2018.

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Marie-Laure REDON a été élue secrétaire de séance.

3. Convention de location de la salle polyvalente d'Entraigues

Suite aux travaux de rénovation de la salle polyvalente, il est nécessaire de proposer aux associations une nouvelle salle pour l'organisation de leurs manifestations. La commune d'Entraigues (comme celle de Surat) accepte de louer sa salle polyvalente aux associations de Saint-Ignat. Le tarif de location proposé par la commune d'Entraigues s'élève à 200 € par manifestation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le tarif de location par la commune d'Entraigues pour un montant de 200 € par manifestation.

4. Budget Assainissement : autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Budget d'assainissement

Montant budgétisé - des dépenses d'investissement 2018 : 417 857,38 € (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts »).

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Frais d'études – Diagnostic des réseaux d'assainissement (article 203/20),
- Install. Mat et outill. tech – Station d'épuration Villeneuve l'Abbé-Buxerolles (article 2315/23)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accepter la proposition de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus et l'autorise à signer tout document afférent à ce dossier.

5. Budget Communal : autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Budget Communal :

Conformément à l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, précédemment cité, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité d'engager, liquider et mandater les dépenses ci-dessous inscrites au budget communal.

Montant budgétisé :

- dépenses d'investissement 2018 : 670 199,65 € (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts »)
- Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :
- Frais d'études – Aménagement salle polyvalente (article 2031/20),
- Immos en cours-constructions – Aménagement salle polyvalente (article 2313/23).

6. EPF-SMAF : Estimation parcelles cadastrées A0080-A0093-A1920

La Commune de Saint-Ignat, qui adhère à l'EPF-SMAF (Etablissement Public Foncier - Syndicat Mixte d'Action Foncière), fait appel à ses services pour l'estimation de 3 terrains cadastrés A0080, A0093 et A1920 d'une superficie totale de 1 275 m². Une éventuelle acquisition pourrait permettre l'élargissement du Chemin Muletier à Champeyrour pour une desserte des réseaux secs et humides, afin de rejoindre l'impasse Champiteix dans le cadre d'une éventuelle future urbanisation du quartier.

7. Questions diverses

- Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) : Suite aux différentes réunions publiques, le commissaire enquêteur a rendu son avis concernant le PLUI.

Les Maires des 14 communes de l'ancienne Communauté de Communes Limagne d'Ennezat vont se réunir pour statuer sur la poursuite de l'élaboration du PLUI.

- Station Villeneuve l'Abbé-Buxerolles : La station est actuellement en service. La plantation des roseaux se fera prochainement, selon les conditions climatiques.

- Travaux de la salle des fêtes de Saint-Ignat :

Les travaux suivants ont été réalisés :

- toiture du bâtiment sur la partie principale (reste les tuiles de rives à poser et la toiture en bac acier sur le bâtiment de l'ex-petite salle)
- 2 fenêtres rebouchées
- fondations pour les agrandissements à l'avant et à l'arrière.

- Cérémonies 8 mai et 14 juillet : les travaux à la salle seront toujours en cours à ces deux dates ; par conséquent des solutions ont été trouvées pour ces deux cérémonies :
- 8 mai : installation du barnum sur le terrain à côté de la salle
- 14 juillet : installation du barnum aux ateliers municipaux.

Conseil Municipal du 22/02/2019

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 22 février 2019 en session ordinaire sous la présidence du Maire, Philippe CARTAILLER
Absents excusés : Madame Marie-Laure REDON (Procuration à Madame Colette NOUHEN), Monsieur Loïc GIRARD, Mesdames Cécile PERRIN et Corinne DRU.

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 25 janvier 2019.

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Colette NOUHEN a été élue secrétaire de séance.

3. EPF-Smaf : mandat pour l'acquisition des parcelles cadastrées A0080 A0093 A1920

Monsieur le Maire rappelle le projet : dans le cadre d'une future urbanisation du lieu-dit « Champiteix » il est nécessaire d'élargir le chemin « Muletier » pour la création des réseaux secs et humides ainsi que la voirie qui permettra l'accès à l'impasse

Champiteix. L'EPF-Smaf Auvergne auquel adhère la commune peut apporter une aide technique et acquérir les parcelles pour son compte, à l'amiable ou par voie de DUP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner mandat à l'EPF - Smaf Auvergne pour acquérir les parcelles A 0080 – A 0093 et A1920.

Le Conseil Municipal s'engage, si l'acquisition est réalisée par l'EPF-Smaf Auvergne à assurer une surveillance des biens acquis et prévenir l'EPF-Smaf Auvergne de toutes dégradations, occupations ou autres dont il aurait connaissance.

4. Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population et que l'augmentation des taux permettrait aussi à la municipalité d'anticiper la baisse de la dotation globale de fonctionnement, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois taxes directes locales, à savoir la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'augmenter les taux d'imposition de 3% par rapport à 2018. Ceux-ci seront dorénavant :

Taxe d'habitation : ...6,81 %

Foncier Bâti :12,67 %

Foncier Non Bâti : ..67,19 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

5. Subventions aux associations 2019

Les subventions allouées l'année précédente sont reconduites à l'identique.

6. Avis sur le PLH intercommunal

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) qui fixe les orientations de notre territoire pour la période 2019-2025, a déjà reçu un avis favorable de la Commission Habitat de RLV.

Après présentation complète du projet et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- donne un avis favorable au projet de programme local de l'habitat tel que présenté,
- autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

7. Questions diverses

- Sécheresse : concernant la demande de classification de la commune en catastrophe naturelle pour des mouvements de terrains sur certains bâtiments, la préfecture donnera une réponse dans le courant de l'année suite aux données de météo France.

- Dauphiné Libéré : la course cycliste le « Dauphiné libéré » traversera le bourg de Saint-Ignat le mardi 11 juin 2019.

- Piscine de Riom : un questionnaire sur l'utilisation de la piscine de Riom en vue d'un nouveau projet sera adressé aux habitants.

- Collège de Maringues : le syndicat du collège de Maringues a voté son budget. Le coût de la participation communale par élève reste inchangé.

Conseil Municipal du 29 /03 /2019

Le Conseil Municipal s'est réuni vendredi 29 mars 2019 en session ordinaire sous la présidence du Maire, Philippe CARTAILLER.
Absents excusés : François BOILEAU, Loïc GIRARD, Isabelle LUSSEN, Marie-Agnès VIGIER

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 22 février 2019.

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Marie-Laure REDON a été élue secrétaire de séance.

3-4. Vote des Comptes Administratifs et approbation des Comptes de Gestion 2018

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé les comptes administratifs de la commune après que le Maire se soit retiré.

A la clôture de l'exercice 2018 :

Budget Communal :

- en section de fonctionnement, le compte administratif fait apparaître un résultat de 104 232, 88 € ;
- en section d'investissement, le compte administratif fait apparaître un résultat de - 988, 97 €

Budget Assainissement :

- en section de fonctionnement, le compte administratif fait apparaître un résultat de 38 245, 34 € ;

- en section d'investissement, le compte administratif fait apparaître un résultat de - 33 693, 55 €

Le Compte de gestion fourni par la trésorerie étant conforme au compte administratif de la Mairie, il est approuvé à l'unanimité.

5. Vote des budgets 2019 :

Communal et Assainissement

Le budget a été examiné poste par poste, conduisant à un vote favorable unanime des membres présents.

Le budget communal est équilibré en fonctionnement à 1 237 239,16 €, et en investissement à 1 050 716,49 €.

Le budget assainissement est équilibré en exploitation à 69 035, 97 € et en investissement à 686 938,87 €.

6. Rapport 2019 de la Commission Locale

d'Evaluation des Charges Transférées « CLECT »

Par courrier reçu le 18 février 2019, la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans (RLV) nous a notifié le rapport adopté par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) lors de sa réunion du 7 février 2019.

Ce rapport doit être soumis à l'approbation de l'ensemble des Conseils Municipaux des trente et une communes membres. Il sera adopté si la majorité qualifiée des communes émet un avis favorable.

La CLECT a traité les flux financiers engendrés par les transferts de compétences (restitution de RLV vers les communes membres ou transferts des communes vers RLV).

Les propositions formulées dans ce rapport concernent :

- Le transport public des élèves des écoles primaires et maternelles (liaisons entre les écoles et la piscine communautaire Béatrice HESS, liaisons entre les écoles et les autres sites communautaires),
- Le transfert de la compétence « Plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale »,
- L'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Aide à Domicile (SIAD) pour les communes de Volvic et Châtel-Guyon,
- L'Espace Naturel Sensible (ENS) de Pulvérières,
- L'adhésion à la Mission Locale,
- Les interventions musicales dans les écoles,
- Les interventions sportives dans les écoles,
- Le réseau de lecture publique,
- Le maintien à domicile des personnes âgées (portage de repas et aide à domicile) pour les communes de Pulvérières, Sayat et Saint-Ours-Les-Roches,

- Le transport public de voyageurs pour les communes de Sayat et Saint-Beauzire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le rapport de la CLECT et notifie cette décision à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération RLV.

7. Approbation des nouveaux statuts de la SEMERAP

Le Conseil d'Administration de la SEMERAP a décidé de proposer lors d'une prochaine assemblée générale extraordinaire la modification des statuts de la société. Cependant, avant toutes modifications, il est nécessaire que toutes les collectivités actionnaires délibèrent sur ce projet.

Les modifications portent sur l'objet social, sur le fonctionnement du Conseil d'Administration et sur le contrôle des actionnaires de la société.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les nouveaux statuts de la Société Publique Locale SEMERAP.

8. Questions diverses

- Nettoyage de printemps : Le nettoyage de printemps aura lieu samedi 6 avril. Le rassemblement est à 9h à la salle des fêtes de Villeneuve l'Abbé. Une collation au départ et un apéritif à l'arrivée seront offerts aux volontaires.

- Travaux salle des fêtes : Les travaux de maçonnerie sont terminés, ceux concernant la charpente quasiment. Les étancheurs ont commencé leurs travaux tandis que le plaquiste débutera la semaine prochaine. Le carrelage sera posé quand le sol sera repris. Une visite par le conseil sera organisée lorsque les étais seront enlevés.

- École : Le Conseil de classe des enfants a travaillé sur des propositions pour améliorer le niveau sonore à la cantine. Nous encourageons cette démarche et allons donner une réponse favorable à leur suggestion d'installer un feu tricolore sensible au niveau de bruit défini et réglé manuellement par les adultes. L'acquisition sera faite dès que la prise électrique permettant de l'alimenter sera posée.

- La Commission numérique sensible aux difficultés de connexion Internet relayées par les habitants de la commune a adressé des courriers aux Sénateurs, Eric GOLD, Jean-Marc BOYER et Jacques-Bernard MAGNER et au Président de région Laurent WAUQUIEZ. Ils sont tous les 4 sensibles à nos problèmes et nous ont fait

différentes propositions que nous allons suivre. Ils restent avec leurs collaborateurs à notre écoute et nous assurent d'un soutien actif. Internet et la téléphonie mobile sont des enjeux de l'attractivité de notre territoire et nous restons demandeurs d'amélioration de réception et diffusion.

- Environnement : le Conseil Municipal organise une corvée de plantation samedi 25 mai 2019. A cette occasion, les jardinières et les parterres sont fleuris par les élus. Les variétés vivaces seront privilégiées. Les quantités seront réduites pour limiter les arrosages.

Conseil Municipal du 26/04/2019

Le Conseil Municipal s'est réuni vendredi 26 avril 2019 en session ordinaire sous la présidence du Maire, Philippe CARTAILLER. Absents excusés : Jean-Claude CIBERT-GOTON, Corinne DRU, Loïc GIRARD, Jean-Paul HERMILLE, Cécile PERRIN

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 29 mars 2019.

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Marie-Laure REDON a été élue secrétaire de séance.

3. Renouvellement de la convention de fourrière avec l'Association Protectrice des Animaux (APA) du Puy-de-Dôme

L'Association Protectrice des Animaux (APA) du Puy-de-Dôme propose le renouvellement de la convention qui arrive à son terme le 30 juin 2019, pour la garde des animaux capturés dans le cadre de la fourrière municipale.

Il convient de prévoir une participation financière d'un montant annuel progressif sur trois ans, réparti ainsi :

- 2019 : 0,580 € par habitant,
- 2020 : 0,594 € par habitant,
- 2021 : 0,609 € par habitant.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le renouvellement de la convention à compter du 1^{er} juillet 2019 pour trois années.

4. Création de poste d'adjoint technique territorial à temps non complet

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

En raison de la demande écrite d'un agent sollicitant la réduction de son temps de travail, Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint technique, à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de 26 heures (qui vient remplacer son contrat actuel de 28 heures/semaine/annualisé).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

5-6. Adhésion aux services communs « Éducation physique » et « Éducation musicale » dans les écoles primaires.

Dans une démarche partagée de continuité et de développement de services, Riom Limagne et Volcans est à l'initiative de la création de deux services communs « Éducation physique » et « Éducation musicale » dans les écoles.

Ce projet reprend les différents objectifs suivants :

- permettre à chaque commune qui le souhaite de bénéficier d'interventions sportives et musicales,
- permettre la continuité des services sur l'ex-périmètre Limagne d'Ennezat,
- faciliter les relations entre les écoles du territoire par le biais d'événements (rencontres, concert, ...),
- une gestion optimisée du service et des agents par RLV.

Ce projet de création de services communs s'inscrit dans un projet de maintien des services dans une perspective de développement sur le territoire. Ce service sera constitué à minima des agents présents au sein des effectifs des services interventions sportives et musicales Riom Limagne et Volcans (relatif aux demandes d'adhésion). Les termes de la convention, définissant les conditions de constitution et de fonctionnement du service commun prévoit les modalités d'adhésion, de fonctionnement et financières. Au niveau des modalités financières, il est prévu d'assurer une neutralité financière entre la commune adhérente et l'EPCI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adhérer à compter du 29 août 2019 au service commun « Education sportive » à raison de 162 h par an, et au service commun « Education musicale » à raison de 66 h par an.

RLV reverse une partie du coût de ces services par le biais de l'attribution de compensation dans le cadre du transfert de charge. Il restera à la charge de la commune 4€ de l'heure pour le sport et 7,90 € pour la musique.

7. Achat du mobilier cuisine pour la salle polyvalente : choix de l'entreprise

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise AUGERE POUMARAT, pour la fourniture du mobilier de la cuisine de la salle polyvalente, pour un montant de 7 555 € HT.

8. Organisation de la course cycliste du Dauphiné Libéré

L'Étape 3, du Puy en Velay à Riom (172 km), passera par la commune de Saint-Ignat mardi 11 juin entre 16h et 16h15. La circulation devra être stoppée durant la course.

9. Tour de garde pour les élections européennes

Les élections européennes auront lieu dimanche 26 mai de 8h à 18h. Le Conseil Municipal s'est organisé pour tenir le bureau de vote.

10. Cérémonie du 8 mai

Le rassemblement est prévu à 10h devant la mairie. La batterie-fanfare l'Épi d'Or accompagnera le défilé. Le verre de l'amitié se prendra exceptionnellement aux ateliers municipaux en raison des travaux à la salle polyvalente.

11. Présentation du projet de voirie de la rue du Château d'Eau à Champeyroux

L'entreprise Géo Concept a travaillé sur une proposition de plan pour le projet de voirie rue du Château d'Eau à Champeyroux. L'aménagement de cette rue se fera en 2020 ou 2021 en fonction de l'avancée des travaux sur les conduites d'eau et l'assainissement.

Il convient de réfléchir dès à présent aux choix des dispositifs de ralentissement de la circulation.

12. Questions diverses

- Visite de terrain : Le Conseil Municipal se réunira vendredi 17 mai à 18h pour une visite de terrain. Au programme, visite de la station d'épuration de Villeneuve l'Abbé-Buxerolles, de la salle de polyvalente de Saint-Ignat, des bâtiments de la société Invers à Champeyroux.

- Vol de grilles : les grilles d'avaloirs d'égouts volées à Saint-Ignat ont été retrouvées et restituées par la Gendarmerie suite à l'arrestation des malfaiteurs.

Conseil Municipal du 31/ 05/ 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni vendredi 31 avril 2019 en session ordinaire sous la présidence du Maire, Philippe CARTAILLER. Absents excusés : Loïc GIRARD, Marie-Agnès VIGIER

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 26 avril 2019.

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Marie-Laure REDON a été élue secrétaire de séance.

3. Définition du nombre et de la répartition des sièges du Conseil Communautaire de Riom Limagne et Volcans pour le mandat 2020/2026

Depuis 2014, l'élection des Conseillers Communautaires a lieu au suffrage universel direct. Les modalités d'élection sont différentes selon la population communale. Pour les communes de moins de 1 000 habitants, les Conseillers Communautaires sont désignés parmi les Conseillers Municipaux élus, selon l'ordre du tableau. Pour les communes de 1 000 habitants et plus, une liste «Conseillers Communautaires» est établie selon certaines règles, sur la base de la liste de candidats à l'élection municipale («fléchage»).

Selon les règles de droit commun, le futur Conseil Communautaire de Riom Limagne et Volcans pourra être composé de 60 sièges, contre 61 sièges auparavant :

- attribution à la commune de Chambaron-sur-Morge de 1 siège au lieu de 2.
 - Commune de Saint-Bonnet-Près-Riom : 2 sièges au lieu de 1.
 - Commune de Saint-Beauzire : 1 siège au lieu de 2.
- Cette évolution des 2 communes correspond à l'évolution de leur population respective passée de 2 103 à 2 141 habitants pour Saint-Beauzire et de 2 075 à 2 142 habitants pour Saint-Bonnet Prés Riom.

La commune de Saint Ignat conserve 1 siège.

4. Désignation d'un titulaire et d'un suppléant au titre des compétences EAU et SPANC au sein du Comité Syndical du SIAEP de la Basse-Limagne

Fin 2018, le SIAEP de la Basse-Limagne a procédé à la modification de ses statuts afin de se mettre en conformité avec la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, loi NOTRe. Cette modification statutaire redéfinit la représentativité des membres du SIAEP au sein du Comité Syndical en tenant compte des seuils de population, et de la prise de compétence eau de certains EPCI.

Suite aux nouveaux statuts il convient de désigner un titulaire et un suppléant pour l'EAU et un titulaire et un suppléant pour le SPANC.

Le Conseil Municipal à la majorité absolue des suffrages, a proclamé élus, pour siéger au Syndicat

Intercommunal de l'Alimentation en Eau Potable de la Basse Limagne (SIAEP de BASSE LIMAGNE) :

Délégué titulaire :

Compétences EAU :

Monsieur Jean-Claude CIBERT-GOTON

Compétences SPANC :

Monsieur Jean-Claude CIBERT-GOTON

Délégué suppléant :

Compétences EAU :

Monsieur Philippe CARTAILLER

Compétences SPANC :

Monsieur Philippe CARTAILLER

5. Désignation d'un coordonnateur de l'enquête de recensement – année 2020.

Il convient de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations de recensement qui auront lieu sur la commune du 16 janvier au 15 février 2020. Le coordonnateur est l'interlocuteur de l'INSEE pendant toute la durée du recensement. Il met en place la logistique et la communication du recensement et assure la gestion et l'encadrement des agents recenseurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer Madame Colette NOUHEN en tant que coordonnatrice de l'enquête de recensement.

6. Ouverture d'une ligne de trésorerie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'ouvrir un crédit de trésorerie de 150 000 € et autorise M. le Maire à négocier librement les conditions financières avec les établissements bancaires. Le Crédit Agricole a été retenu pour cette opération.

7. Convention pour le balayage des voies publiques avec la SEMERAP

A compter du 1^{er} juin 2019, la rue des Côtes du Lac, située au village de Villeneuve l'Abbé, d'une longueur de 200 ml, sera prise en compte sur l'avenant n°1 à la convention pour le balayage des voies publiques.

Le linéaire total à balayer s'élèvera à 61 472 ml/an pour un nouveau tarif annuel de 4 020 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les termes de l'avenant n° 1 à la convention pour le balayage des voies publiques, établi par la SEMERAP.

8. Travaux Plan incliné salle polyvalente de Saint Ignat : choix de l'entreprise

Suite aux travaux de rénovation de la salle polyvalente, il convient d'aménager un plan incliné

afin de répondre aux normes d'accessibilité Handicap et Personnes à Mobilité Réduite. Pour la réalisation de ce projet, deux entreprises ont déposé une offre de prix.

Le Conseil Municipal a retenu le devis le moins disant, celui de l'Entreprise GUITTARD TP, pour un montant de 11 486 € HT.

9. OPHIS : Plan de vente de logements sociaux

Par courrier reçu de l'Office Public de l'Habitat et l'Immobilier Social (OPHIS) du Puy-de-Dôme, sa Présidente informe la commune de la décision, prise par délibération du Conseil d'Administration en date du 11 avril 2019, validant la stratégie et le plan de mise en vente du patrimoine sur la période 2019 à 2025.

La loi précise que la liste des logements proposés à la vente est soumise à l'avis de la commune d'implantation, ainsi qu'aux collectivités qui ont accordé un financement ou leurs garanties aux emprunts contractés pour la construction, l'acquisition ou l'amélioration des logements concernés. Le choix des logements inscrits au plan de vente s'appuie notamment sur le respect de la réglementation de vente HLM (ancienneté, performance énergétique ...) et sur les orientations fixées dans leur plan stratégique du patrimoine, propre à chaque territoire du département.

Les deux logements concernés sur notre commune sont situés à St-Ignat, route de Villeneuve l'Abbé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne à l'unanimité un avis favorable à la vente de ces deux appartements.

M. le Maire demandera un complément d'information à Mme la Présidente sur le bail emphytéotique qui lie la commune et l'OPHIS.

10. Questions diverses

- Dauphiné Libéré : L'Étape 3 de la course cycliste, qui relie le Puy en Velay à Riom (172 km), passera par la commune de Saint Ignat mardi 11 juin entre 16h et 16h15. La circulation devra être stoppée durant la course. Les agents municipaux et les élus disponibles à cet horaire assureront la sécurité aux carrefours de Tyrande, Buxerolles, Saint Ignat et des Vallots à Champeyroux. La gendarmerie assurera cette mission sur la D210.

- Location salle Polyvalente : Suite à la rénovation de la salle Polyvalente de Saint Ignat les modalités de location et le règlement doivent être revus. La commission « salle des fêtes » a été enrichie de plusieurs membres, elle compte désormais : Philippe CARTAILLER, Marie-Laure REDON, Lionel BOULON, Nelly FAUCHEUX, Loïc GIRARD, Isabelle LUSSON et

Cécile PERRIN.

Elle se réunira mercredi 19 juin à 18h30.

- Prochain Conseil : Le prochain Conseil Municipal aura lieu vendredi 5 juillet à 18h30.

Conseil Municipal du 5/07/2019

Le Conseil Municipal s'est réuni vendredi 5 juillet 2019 en session ordinaire sous la présidence du Maire, Philippe CARTAILLER. Absentes excusées : Colette NOUHEN et Cécile PERRIN.

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 31 mai 2019.

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Marie-Laure REDON a été élue secrétaire de séance.

3. Cession de la parcelle cadastrée YP28

Dans le cadre de son projet de construction d'un nouveau moulin, la société Limagrain Ingrédients souhaite se porter acquéreur d'une parcelle de terrain appartenant à la commune. La parcelle d'une superficie totale de 515 m² a la référence cadastrale YP 28. Il s'agit d'un chemin d'exploitation desservant exclusivement les parcelles YP 33, YP 26 et YP 27.

La société Limagrain Ingrédients est propriétaire de la parcelle YP 33 et a entamé les démarches afin d'acquérir les parcelles YP 27 (parcelle appartenant déjà au groupe Limagrain) et YP 26. Ainsi la totalité des parcelles jouxtant la parcelle YP 28 appartiendront à la société Limagrain Ingrédients.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité M. le Maire à céder la parcelle cadastrée YP 28 pour un montant de 1,00 € le m² (prix du terrain agricole). Il autorise la société Limagrain Ingrédients à initier l'ensemble des formalités (dépôt des dossiers permis de construire et ICPE) en vue de la réalisation de la construction d'un moulin. Les frais afférents à ce dossier seront pris en charge par le demandeur.

4. Cantine scolaire

Par délibération en date du 25 mai 2018, la proposition de fourniture de repas livrés par la société « Le Gourmet Fiolant » a été approuvée pour l'année 2018/2019. La convention signée le 1er juin

2018 arrive à échéance.

La nouvelle proposition de convention prévoit la revalorisation annuelle du prix du repas qui sera appliquée sur la base des derniers indices de la consommation hors tabacs connus (INSEE) à la date de reconduction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la nouvelle convention de fourniture de repas livrés. La présente convention est réalisée pour une période de trois ans, sans tacite reconduction.

Le prix du repas scolaire est fixé à 3.64 € à compter du 1er septembre 2019.

5. Travaux d'assainissement 2020 : Demande de subventions

Bien que la compétence assainissement revienne à la Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans à compter du 1^{er} janvier 2020, le Conseil Municipal a choisi de d'ores et déjà demander des subventions au Conseil Départemental et à l'Agence de l'eau pour les travaux envisagés en 2020, afin de gagner du temps sur ces procédures souvent longues.

Le projet de travaux concerne le renouvellement des réseaux sur la rue du Château d'Eau et sur le chemin Muletier au village de Champeyroux ; la commune prévoit aussi la création d'un réseau d'eaux usées. Ce réseau neuf PVC Ø200 viendra en extension à celui existant en bas du chemin Muletier et permettra de desservir des terrains constructibles sur sa partie Ouest et la future OAP sur sa partie Est. Le coût estimatif de cette opération s'élève à 259 560 € HT.

Les travaux étant conformes aux conclusions du diagnostic d'assainissement, le taux de subvention maximum possible par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme est de 20 %.

Sur les travaux des réseaux unitaires pour la création de deux nouvelles antennes, le taux de subvention possible par l'Agence de l'eau Loire Bretagne est de 20 %.

Parallèlement, une subvention à hauteur de 30 % peut être accordée par le Conseil Départemental et l'agence de l'eau Loire Bretagne pour le financement de l'étude du projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter le versement de subventions du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, pour les travaux de renouvellement et de création de réseaux à Champeyroux.

6. Organisation du 14 juillet

En raison de travaux en cours à la salle polyvalente, le dîner champêtre aura lieu exceptionnellement aux ateliers municipaux. Les rôles de chacun ont été définis. La cérémonie accompagnée par la musique d'Entraigues « L'Epi d'or » commencera à 18h30

7. Salle polyvalente : règlement intérieur

La commission « Salle des fêtes » a présenté le projet de règlement de la salle polyvalente. Il sera validé lors d'un prochain Conseil.

8. Questions diverses

- Travaux salle polyvalente : Les travaux devraient être pratiquement terminés début août. Ils s'achèveront après les congés estivaux des artisans. Il faudra ensuite attendre le passage des organismes compétents en matière de sécurité pour l'ouverture de la salle au public.

- Vérification des jeux : la commission de sécurité a vérifié la conformité des jeux installés sur les places. Elle a validé leur utilisation mais quelques petits travaux sont quand même à prévoir.

- Dératisation : Depuis début 2018, la commune ne distribue plus de produit raticide pour des raisons de sécurité. Mais la prolifération des rats continuant, une dératisation des égouts est prévue. Des devis ont été demandés.

- Logement OPHIS : en raison de l'existence d'un bail emphytéotique entre la commune de Saint Ignat et l'OPHIS pour les terrains sur lesquels sont bâtis les 2 logements route de Villeneuve à Saint Ignat, l'OPHIS ne peut finalement pas les vendre à des particuliers (car le terrain appartient à la commune). Il ne leur est pas non plus possible de les vendre à la commune, car différents organismes se sont portés caution lors de la construction. Le projet de vente est donc abandonné par l'OPHIS.

- Fibre optique : La fibre optique arrive dans une armoire prévue à cet effet au village de Champeyroux en fin d'année, pour un raccordement définitif courant 2020. Le raccordement des maisons et l'alimentation des autres villages se ferait dans un deuxième temps, d'ici 2022.

Conseil Municipal du 27/09/ 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni vendredi 27 septembre 2019 en session ordinaire sous la présidence du Maire, Philippe CARTAILLER. Absentes excusées : Nelly FAUCHEUX et Cécile PERRIN

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 5 juillet 2019.

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Marie-Laure REDON a été élue secrétaire de séance.

3. Salles communales : Règlement et tarifs

Suite aux travaux de réhabilitation de la salle polyvalente, les membres de la commission « Salle des fêtes » ont rédigé un nouveau règlement pour l'ensemble des salles communales afin de mieux définir les règles de location.

Les membres de la commission en charge de la communication proposent les tarifs suivants pour les particuliers :

- Salle de Saint-Ignat :

* Option 1 : La salle complète 400 €

* Option 2 : Grande salle, Bar, Cuisine, Sanitaires 300 €

* Option 3 : Petite salle, Bar, Cuisine, Sanitaires 250 €

- Salle de Buxerolles : 150,00 €

- Salle de Champeyroux, Tyrande ou Villeneuve l'Abbé : 100 €

Il sera désormais exigé un chèque de caution d'un montant de 400 €, lors de la signature de la convention, encaissé en cas de dommages causés ou de nuisances sonores constatées, et un chèque de caution de 200 € encaissé si le ménage, le tri et l'évacuation des déchets ne sont pas faits correctement. Cette caution ne se substitue pas à l'obligation de nettoyer la salle après son utilisation. Ces cautions seront rendues au locataire lors de la restitution des clés uniquement si toutes les conditions définies dans le règlement sont respectées.

Une réunion avec les représentants des associations est organisée mercredi 2 octobre 2019. A cette occasion, ce règlement sera présenté.

4. Décision modificative n°01/2019 du budget assainissement de la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la décision modificative du budget assainissement qui consiste en une opération d'ordre.

5. Décision modificative n°01/2019 du budget la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la décision modificative du budget communal qui consiste en une opération d'ordre.

6. Création de poste de rédacteur principal 1ère classe

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe, à temps complet, d'une durée hebdomadaire de 35 heures, en raison d'un avancement de grade. Il remplace le poste de rédacteur principal 2^e classe existant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition de création de poste à compter du 1^{er} octobre 2019.

7. Renouvellement d'un Contrat à Durée Déterminée

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le renouvellement, à compter du 1er décembre 2019, du Contrat à Durée Déterminée d'un agent non titulaire à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de 30 heures, pour une nouvelle période d'un an.

8. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2018

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose la réalisation d'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, et faire l'objet d'une délibération. Le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet.

Après présentation, le Conseil Municipal adopte ce rapport. Il décide de le transmettre aux services préfectoraux la présente délibération, de le mettre en ligne sur le site www.services.eaufrance.fr. Il décide également de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le Site de l'observatoire national des Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement (le SISPEA).

9. Inauguration de la salle polyvalente

L'inauguration de la salle polyvalente de Saint Ignat aura lieu vendredi 25 octobre 2019 à 18h30 en présence de la population, des officiels et des artisans ayant réalisé les travaux.

10. Questions diverses

- Croix devant l'église : un devis de 1 750 € HT proposé par UNIBAT a été validé pour le nettoyage et la peinture de cette croix.

- Fibre optique : Les partenaires du réseau d'initiative publique Très Haut Débit, dont le Département du Puy de Dôme, ont voté en avril dernier la troisième phase de déploiement de la fibre en anticipant de deux ans le début des travaux et en ramenant son échéance à 2022 (contre 2025 précédemment). La commune de Saint Ignat fait partie de ce nouveau périmètre. A ce jour, le déploiement de la fibre est prévu sur le 1^{er} semestre de l'année 2020 pour les villages de Champeyroux et Buxerolles. Ceci devrait représenter 190 prises sur les 390 recensées sur la commune. D'autre part, suite aux nombreux courriers rédigés par la Commission Numérique, M. N'Guyen, Directeur Orange des relations avec les collectivités locales du Puy-de-Dôme nous a contactés. Nous l'avons rencontré le 23 août 2019. Cet échange a été très instructif. M. N'Guyen nous a listé les différentes propositions que nous pouvons faire aux usagers en cas de souci de couverture mobile ou Internet.

- Rue des écoles : Le Conseil départemental a inscrit à son programme 2020 la pose d'enrobé sur cette route départementale. Seules quelques bordures de trottoir pourraient rester à la charge de la commune.

- Haies cimetière : comme l'année précédente, l'entreprise Coursière d'Entraigues a été retenue pour la taille des haies du cimetière.

- École : Il va être rappelé en Conseil d'école que la commune de Saint-Ignat a adhéré au service commun de RLV concernant les interventions musicales et sportives. Le nombre d'heures validées par la commune correspond aux moyennes d'heures d'interventions calculées par RLV sur ces 5 dernières années (hors 2018-2019, où le nombre d'heure avait été exceptionnellement augmenté pour faciliter la réalisation d'un projet d'école particulier).

Conseil Municipal du 8 /11/2019

Le Conseil Municipal s'est réuni vendredi 8 novembre 2019 en session ordinaire sous la présidence du Maire, Philippe CARTAILLER. Absentes excusées : Corinne DRU, Cécile PERRIN et Marie-Agnès VIGIER

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 27 septembre 2019.

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Marie-Laure REDON a été élue secrétaire de séance.

3. Création d'emplois d'agents recenseurs

Le recensement de la population s'effectuera du 16 janvier au 15 février 2020. Pour cela, ont été nommés deux agents recenseurs du 2 janvier au 15 février 2020. Une indemnité de 1 100 € nette chacun pour le travail de collecte qu'ils auront effectué leur sera attribuée.

4. Création d'emploi de non titulaire à temps non complet

Un contrat de travail pour un des agents territoriaux de l'école doit être renouvelé.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la création d'un emploi d'adjoint technique territorial non titulaire, à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 10 heures, pour exercer les fonctions d'entretien, d'encadrement et de surveillance des enfants, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020. La rémunération est fixée sur la base du 1^{er} échelon, catégorie C, indice brut 347.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi d'adjoint technique territorial seront inscrits au budget.

5. Convention de gestion pour l'exploitation transitoire des services eau, assainissement et eaux pluviales urbaines conclue avec la Communauté d'Agglomération de Riom Limagne et Volcans

A compter du 1^{er} janvier 2020, Riom Limagne et Volcans (RLV) exercera à titre obligatoire les compétences eau potable et assainissement, ainsi que la gestion d'eaux pluviales urbaines, sur l'intégralité du périmètre communautaire. Pour une bonne organisation et la continuité des services, il est nécessaire de signer une convention qui a pour objet l'exploitation des services relatifs aux

compétences citées ci-dessus, entre RLV et les communes membres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les termes de cette convention de gestion pour l'exploitation transitoire des services eau, assainissement et eaux pluviales urbaines à conclure entre la commune et la Communauté d'Agglomération de Riom Limagne et Volcans.

6. Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Basse Limagne

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de la Basse Limagne a par délibération du 12 septembre 2019 émis un avis favorable à l'adhésion de la commune de St Julien de Coppel au syndicat à compter du 1^{er} janvier 2020. Cette adhésion implique la modification des statuts du SIAEP de la Basse Limagne qui permet également de les mettre à jour suite à la prise de compétence EAU de la Communauté de Communes ENTRE DORE ET ALLIER, qui se substitue aux communes, et la création de commune nouvelle de MUR-SUR-ALLIER qui remplace Dallet et Mezel.

Il est demandé aux communes membres du SIAEP de se prononcer sur les modifications proposées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'adhésion de la commune de St Julien de Coppel au SIAEP et approuve la modification de ses statuts.

7. Projet de restructuration et de fermeture des services des impôts et des trésoreries

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter la motion suivante qui est adressée à Monsieur le Préfet de Région et à Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques.

« Les collectivités locales du Puy-de-Dôme ont été alertées d'un projet de fermeture massive des services des impôts des particuliers et des entreprises ainsi que des trésoreries locales, véritables services publics de proximité.

Considérant que les communes ne peuvent être privées de véritables services publics de proximité, en particulier comptables et fiscaux, Considérant qu'il est indispensable de maintenir les trésoreries tant pour les communes (surtout en milieu rural), que pour les usagers, au nom du respect du principe de l'égalité d'accès aux services publics pour les citoyens sur l'ensemble du territoire.

Considérant que les collectivités souhaitent le maintien d'un comptable de proximité, doté d'un réel pouvoir de décision et de moyens matériels et humains lui permettant d'accomplir sa tâche et

refusent de dépendre d'un service comptable éloigné qui gèrera plusieurs centaines de collectivités et ne pourra faire que du traitement de masse, Considérant que la disparition de services publics conduirait inéluctable à la poursuite de la désertification des communes rurales, alors même que nos populations ont besoin de cohésion sociale et territoriale,

Au moment où les collectivités mettent en œuvre des politiques de développement durable et veillent à préserver l'utilisation des deniers publics, la fermeture des trésoreries imposerait aux usagers et au personnel administratif de l'Etat et des collectivités de multiplier les déplacements. Ce choix de restructuration, au nom de la rationalisation budgétaire, ne faciliterait la tâche ni des régisseurs de recettes, ni des administrés, notamment les personnes âgées dans la résolution des formalités juridiques et comptables auxquelles ils sont assujettis ».

Pour ces motifs, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Déploie cette politique d'allègement des effectifs du service public et le transfert de charges aux communes aux ressources contraintes ;

- S'oppose à ce projet de restructuration et demande instamment par la présente motion de ne pas mettre en œuvre le projet de fermeture des services des impôts et des trésoreries, décision qui porterait un préjudice important au service public de proximité en milieu rural et ne manquerait pas de renforcer la fracture territoriale et numérique.

8. Participation au financement des services de l'eau potable et de l'assainissement

Il appartient à la collectivité de fixer les redevances des services publics locaux et ce avant le début de la période de consommation à venir qui va du 1^{er} janvier au 31 décembre

En conséquence, il est proposé ce qui suit :

(TARIFS HORS TVA)

PART FIXE

EAU POTABLE ASSAINISSEMENT

Part fixe n° 1 22,00 € HT/an 5,00 € HT/an

Part fixe n° 2 17,00 € HT/an 15,88 € HT/an

PART VARIABLE

EAU POTABLE ASSAINISSEMENT

Part fixe n° 1 0,717 € HT/m³ 0,60 € HT/m³

Part fixe n° 2 0,8203 € HT/m³ 1,36608 € HT/m³

A ces tarifs s'ajouteront les redevances votées par les agences de l'eau, ou tout autre organisme pouvant s'y substituer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité l'ensemble de ces dispositions.

9. Proposition de vente à la commune de la parcelle YE 2 à Saint-Ignat

La propriétaire de la parcelle YE 2 située à Saint-Ignat (au sud de la salle des fêtes) la propose à la vente à la mairie. Ce terrain est classé en zone 1 AUE du PLUi, c'est-à-dire réservé aux Collectivités. Dans un premier temps, la Municipalité va demander une estimation du montant de cette parcelle par les services spécialisés de l'EPF-SMAF.

Questions diverses

• Appartement au-dessus de l'école : les locataires du T2 vont emménager dans le T3 qui se libère à la fin du mois. De nouveaux locataires emménageront à la suite dans le T2.

• Chi Gong : une demande de mise à disposition de la salle de Buxerolles pour un cours de Chi Gong a été adressée par un professeur de la commune. Cette séance s'inscrirait éventuellement dans le programme d'une association pour l'année 2020-2021. Le Conseil Municipal a émis un avis favorable.

• Horloge de l'église : Bien que sonnant les heures correctement la pendule de l'église s'est arrêtée. Ayant déjà été réparée cet été, un nouveau dépannage a été demandé à l'entreprise spécialisée qui assure la maintenance.

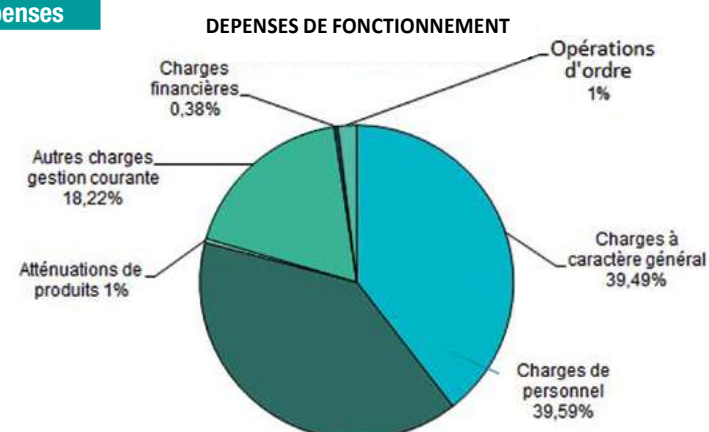
• École : Le Conseil d'École a eu lieu mardi 5 novembre. Un effectif de 93 élèves a été annoncé. Les élus de la commission école ont rappelé le fonctionnement des interventions en sport et en musique. Des demandes de matériels ont été adressées par l'équipe enseignante, une réponse sera apportée après étude.



Compte administratif 2018

Section de fonctionnement

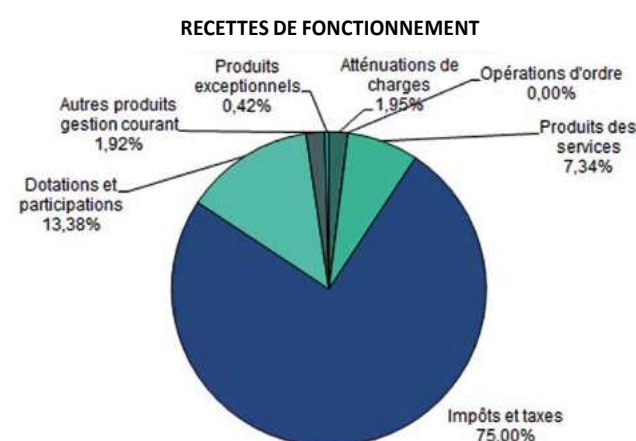
Dépenses



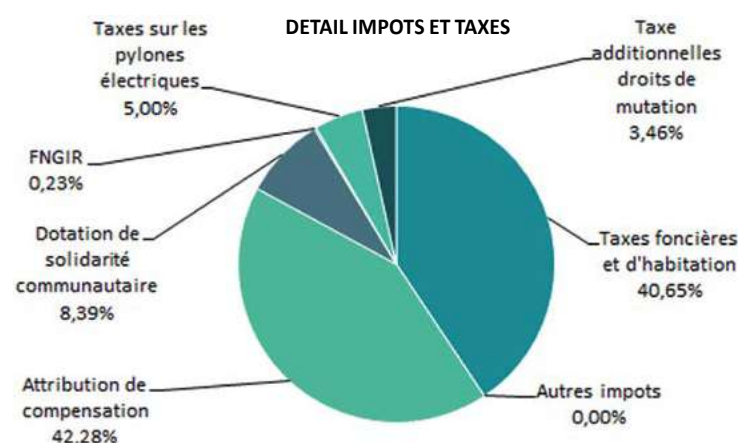
Charges à caractère général	257 623,89 €
Charges de personnel	258 242,96 €
Opérations d'ordre	2 590,00 €
Autres charges gestion courante	118 836,30 €
Charges financières	2 457,79 €
Atténuations de produits	12 568,00 €
Total	652 318,94 €

Recettes

Atténuations de charges	14 724,40 €
Opérations d'ordre	0,00 €
Produits des services	55 553,28 €
Impôts et taxes	567 691,39 €
Dotations et participations	101 240,79 €
Autres produits gestion courant	14 515,53 €
Produits exceptionnels	3 147,68 €
Total	756 873,07 €



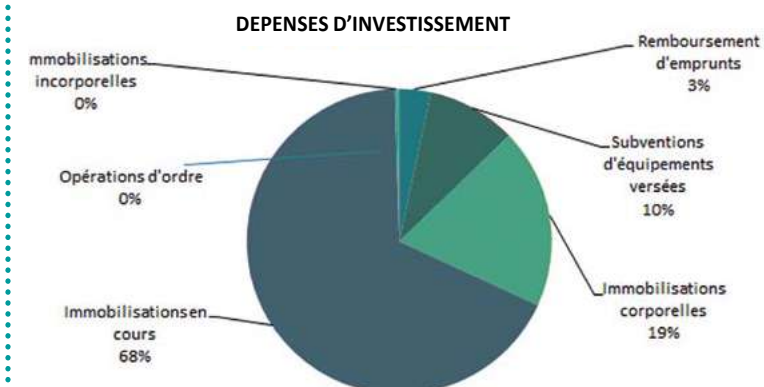
Détail impôts et taxes



Taxes foncières et d'habitation	230 759,00 €
Autres impôts	0,00 €
Attribution de compensation	240 006,60 €
Dotation de solidarité communautaire	47 628,00 €
FNGIR	1 278,00 €
Taxes sur les pylones électriques	28 380,00 €
Taxes additionnelles droits de mutation	19 639,79 €
Total	567 691,39 €

Section d'investissement

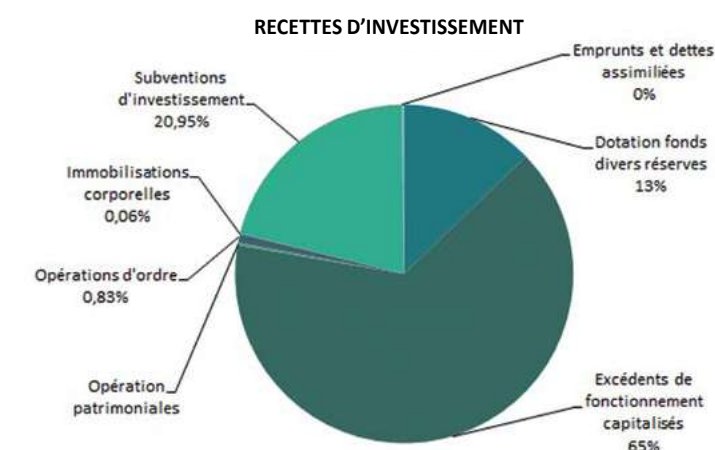
Dépenses



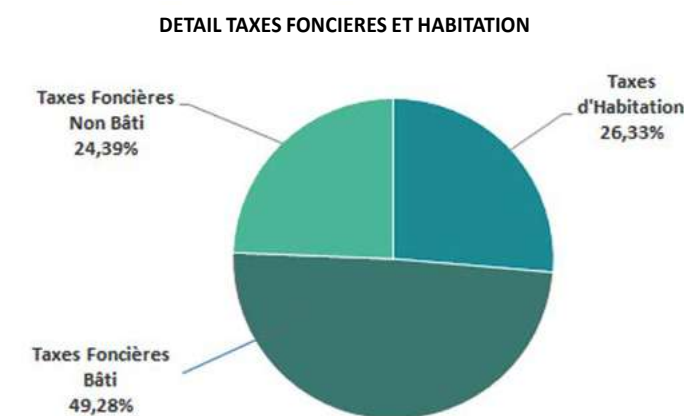
Remboursement d'emprunts	10 594,26 €
Subventions d'équipements versées	29 676,40 €
Immobilisations corporelles	59 981,48 €
Immobilisations en cours	212 720,88 €
Immobilisations incorporelles	792,00 €
Opérations d'ordre	792,00 €
Total	314 557,02 €

Recettes

Dotations fonds divers réserves	40 157,49 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	203 539,65 €
Opérations patrimoniales	792,00 €
Opérations d'ordre	2 590,00 €
Immobilisations corporelles	200,00 €
Subventions d'investissement	65 680,00 €
Emprunts et dettes assimilées	608,91 €
Total	313 568,05 €



Détail taxes foncières et habitation



Taxes d'Habitation	60 770,00 €
Taxes Foncières Bâti	113 717,00 €
Taxes Foncières Non Bâti	56 272,00 €
Total	230 759,00 €

Saint-Ignat
Salle Polyvalente de St-Ignat



Début 2015, dans le cadre de la mise aux normes des établissements recevant du public (ERP), l'Agenda d'Accessibilité Programmée imposait la transformation de la salle polyvalente. Le Conseil Municipal a donc décidé de procéder dans le même temps à des travaux de rénovation pour moderniser les installations vieillissantes de la salle. L'étude du projet a été réalisée par le cabinet d'architecture BOURBONNAIS- JACOB.

Les travaux ont consisté en :

- la réalisation d'un plan incliné et l'amélioration de l'accessibilité des installations aux personnes à mobilité réduite,
- la dépose des matériaux contenant de l'amiante,
- la réduction des coûts énergétiques : en améliorant l'isolation, pose d' huisseries en aluminium, installation de stores électriques ; en remplaçant et modernisant les équipements de chauffage et d'électricité, en installant des panneaux photovoltaïques sur le toit,
- l'amélioration du confort d'utilisation de la salle: agrandissement de la cuisine et installation d'équipements modernes, redistribution des différentes salles et amélioration de la circulation des personnes entre ces salles, réaménagement des sanitaires, création d'un bar,
- l'agrandissement à l'avant avec un sas d'accès et à l'arrière pour les cuisines et le local technique,
- l'embellissement : peinture des 2 salles, carrelage du bar et des sanitaires, habillage extérieur d'une partie du bâtiment,
- l'aménagement d'un plan incliné donnant accès aux cuisines à l'arrière de la salle.



Les travaux ont débuté fin 2018 et se sont achevés en septembre 2019. Les bureaux de contrôle ont donné leur accord pour l'ouverture de la salle au public fin octobre. Artisans et élus de la Commission travaux se réunissaient chaque lundi matin pour une réunion de chantier. Ces moments d'échange indispensables aux suivis des travaux ont permis la réalisation d'un chantier de qualité. Suite à ces aménagements, le règlement de l'ensemble des salles a été revu ainsi que les tarifs de location de la salle polyvalente (voir rubrique Bloc Notes).

L'inauguration de la salle a eu lieu en présence de :

- Anne-Gaëlle Beaudoin-Clerc, Préfète
- Olivier Maurel, Sous-Préfet
- Eric Gold et Jacques-Bernard Magner, Sénateurs
- André Chassaigne, député de la 5^e circonscription
- Catherine Cuzin et Claude Boilon, Conseillers Départementaux
- des élus du territoire de RLV
- des élus des communes voisines
- le Conseil Municipal de Saint-Ignat
- les artisans ayant œuvré aux travaux
- l'ensemble de la population.

Après le coupé de ruban marquant l'inauguration officielle de la salle, chacun a pu la visiter, accompagné des explications des membres de la Commission travaux. Il s'en est suivi un moment de convivialité autour d'un buffet réalisé par deux traiteurs locaux : Vincent Alexandre (Made in Champeyroux) et Serge Vallé (Limagne Pizza).



Par la présence importante des habitants, la Municipalité a pu mesurer leur intérêt pour cette réalisation et elle souhaite que de nombreuses festivités aient lieu dans cette salle pour le plus grand bonheur de tous.



Montant des subventions : Etat (DETR) : 126 690 € / Conseil départemental (FIC) : 43 250 € / Total des subventions : 169 940 €

Montant des travaux :

LOT	FOURNISSEURS	DOMICILIATION	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT HT
0	DESAMIANTEGE SERVICE	COURNON	Désamiantage	15 187,95 €
1	EG2B	COURNON	Démolition-Maçonnerie	111 858,70 €
2	PARRA	LIMONS	VRD	8 663,55 €
3	ENDUIT PRO	CLERMONT-FD	Enduit des façades	19 159,32 €
4	ECB	BEAUREGARD L'EVQ	Etanchéité	23 296,09 €
5	NAVARON	ROMAGNAT	Couverture zinguerie	38 473,28 €
6	GS2A	MARINGUES	Menuiserie extérieure Alu	32 554,20 €
7	LOPITAUX	PIONSAT	Menuiseries intérieures	50 354,41 €
8	UNIBAT	MARINGUES	Isolation plâtrerie peinture carrelage faïence	78 358,99 €
9	PORSENNA	CUSSET	Plomberie sanitaire ventilation traitement d'air	35 959,16 €
10	SAIE	AULNAT	Electricité Chauffage	47 371,05 €
11	FREE POWER/ELEC 63	CLERMONT-FD	Panneaux Photovoltaïques	16 693,95 €
			SOUS-TOTAL 1	477 930,95 €
	CENTRE FRANCE PUBLICITE		Appel d'offres - Dématérialisation	1 754,84 €
	SIC INFRA	MEZEL	Etude géothermique	2 400,00 €
	DEKRA	CLERMONT-FD	Contrôle technique, analyse amiante, mission SPS	10 262,80 €
			SOUS-TOTAL 2	14 417,64 €
	GUITTARD	PESSAT VILLENEUVE	Aménagement accès PMR – plan incliné	12 574,50 €
	MAITRISE D'OEUVRE		Architectes, économiste, structure, fluides	36 000,00 €
			TOTAL	540 923,09 €

Inauguration salle polyvalente de Saint-Ignat

Un lieu où se construit la vie communautaire

« L'inauguration est une cérémonie solennelle qui marque la fin d'un chantier mais aussi la mise en service d'un nouveau lieu. C'est l'occasion de rappeler les circonstances qui ont amené à la réalisation d'un nouveau bâtiment, édifice... »

Pour Saint Ignat, il n'était pas question de refaire la salle polyvalente mais de la réorganiser, de la restructurer pour la mettre

aux normes et offrir aux associations et aux habitants un espace rénové et plus fonctionnel. Comme l'ont rappelé tous les orateurs, ce projet s'inscrit dans la continuité des projets antérieurs menés par les précédents maires : Jean DUISARD et Robert PALMIER.

Qu'on l'appelle « maison du peuple », « salle des fêtes » ou « salle polyvalente », ce doit être un lieu de rencontres, de partages,

d'échanges, un lieu de construction de la vie collective.

Longue et belle vie à la salle polyvalente de Saint-Ignat. **La municipalité souhaite que chacun et tous en soient responsable et aient à cœur de respecter ce bien commun.**



Champeyrour

Remplacement de la conduite d'eau rue du Château d'Eau à Champeyrour

Les travaux se situent à partir de l'entrée de Champeyrour côté Saint-Ignat et jusqu'au carrefour de la rue du Four. Le chantier est financé par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Basse Limagne (SIAEP).

Projet de voirie de la rue du Château d'Eau à Champeyrour

L'entreprise Géo Concept a travaillé sur une proposition de plan pour le projet de voirie rue du Château d'Eau à Champeyrour. Elle a réalisé un relevé topographique et une étude pour un montant de 4 945 € HT. L'aménagement de cette rue se fera en 2020 ou 2021 en fonction de l'avancée des travaux sur les conduites d'eau et l'assainissement.

Bien que la compétence assainissement revienne à la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans à compter du 1er janvier 2020, le Conseil Municipal a choisi de demander des subventions au Conseil Départemental et à l'Agence de l'eau pour les travaux envisagés en 2020. Par cette démarche la Mairie espère gagner du temps dans le traitement du dossier de financement.

Le projet de travaux concerne le renouvellement des réseaux sur la rue du Château d'Eau et le chemin Muletier à Champeyrour où la commune prévoit la création d'un réseau d'eaux usées. Celui-ci viendra en extension de l'existant en bas du chemin Muletier et permettra de desservir des terrains constructibles sur sa partie ouest et la future zone d'Orientation

et d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur sa partie Est.

Le coût estimatif de cette opération s'élève à 259 560 € HT.

Les travaux étant conformes aux conclusions du diagnostic d'assainissement, le taux de subvention maximum possible par le Conseil Département du Puy-de-Dôme est de 20 %.

Sur les travaux des réseaux unitaires pour la création de deux nouvelles antennes, le taux de subvention possible par l'Agence de l'eau Loire Bretagne est de 20 %.

Une subvention à hauteur de 30 % peut être accordée par le Conseil Département et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour le financement de l'étude du projet.

Champeyrour

Enfouissement des réseaux secs électricité et télécom : Rue des Ecoles à Champeyrour

Les travaux se situent entre la rue des Vallots et le garage Citroën. Le chantier est réalisé par les entreprises Eiffage et Orange :

- Enfouissement du réseau électrique pour un montant de 60 000 € HT, dont 50% à la charge de la commune, soit 30 000 € HT avec écotaxe.

- Enfouissement du réseau Télécom pour un montant de 17 000 € HT, à la charge de la commune.

- Eclairage public et pose de 14 candélabres pour un montant de 49 000 € HT, dont 50% à la charge de la commune, soit 24 503,36 € HT avec écotaxe.

Le chantier doit être complètement terminé pour la fin de l'année.

Le Conseil Départemental a également inscrit à son programme 2020 la pose d'enrobé sur cette route départementale. Seules quelques bordures de trottoir pourraient rester à la charge de la commune.



Reprise de Voirie

L'entreprise EUROVIA a réalisé des « purges » (reprise de voirie) place de la Halle à Champeyrour pour un montant de 2 980 € HT.



Saint-Ignat

Croix devant l'église

L'entreprise UNIBAT réalisera le décapage et la peinture de la croix située devant l'église pour un montant de 1 750 € HT.

Ces travaux font suite à l'aménagement de la place. Ainsi les deux croix qui se font face auront trouvé un nouvel éclat.

(Au moment du bouclage du bulletin, la date de l'intervention n'est pas encore définie.)



Villeneuve-l'Abbé

Unité de dépollution des eaux usées de Villeneuve-l'Abbé



La station de dépollution des eaux usées de Villeneuve-l'Abbé et Buxerolles, située au village de Villeneuve-l'Abbé, est en service depuis début 2019. L'étude de la station a été réalisée par EGIS-EAU et les travaux principalement par l'entreprise EUROVIA DALA LMTP avec d'autres partenaires (voir tableau). Deux subventions ont été obtenues pour la réalisation de ces travaux : 40 % du montant global de l'Agence de l'Eau et 25 % du Conseil Départemental (coût des travaux et de l'étude).

Ces travaux ont compris diverses réalisations :

- Création de deux étages de filtration (terrassement, pose de géotextiles, installation de diverses couches de graviers)
- Installation de toutes les fournitures nécessaires au fonctionnement de l'unité (canalisations, chasses, compteur de bâchées, regards, canal venturi avec débitmètre)
- Modification des alimentations existantes
- Déplacement du poste de refoulement de Buxerolles (terrassement, maçonnerie, câbles, canalisation, grillage)
- Création de rampe d'accès et enrochement
- Renouvellement de l'armoire électrique
- Plantation de macrophytes (type roseaux)
- Pose d'un grillage autour des deux étages de filtration
- Plantation d'une haie, engazonnement.



Montant des travaux :

FOURNISSEURS	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT HT	
EUROVIA DALA LMTP	Réalisation de l'unité de dépollution	298 229, 59 €	
PARRA RICHARD	Terrassement		12 500, 00 €
BHD ENVIRONNEMENT	Textiles techniques		13 377, 60 €
GIRAUDIAS MICHEL	Clôtures		9 000, 00 €
SYSTEAU SARL	Traitement des eaux		9 740, 00 €
NYMPHEA	Plantation de roseaux		3 000, 00 €
	Sous-total 1 : Création station d'épuration	298 229, 59 €	
EGIS-EAU	Maîtrise d'œuvre	24 152, 20 €	
ALPHA BTP	Sondage	1 890, 00 €	
CENTRE FRANCE PUBLICITE	Parution appel d'offres	822, 44 €	
CHAUMEIL REPRO	Dématérialisation appel d'offres	280, 00 €	
SIGMA BETON	Analyses – Etude	780, 00 €	
ENEDIS	Branchement électrique	1 348, 00 €	
	Sous-total 2 : Frais annexes	29 272, 64 €	
	TOTAL Général	327 502, 23 €	

Pompiers

Manœuvre des pompiers à La Côte-Rouge

Cette traditionnelle manœuvre des pompiers du groupement Saint-Ignat/ Saint-Laure/ Surat a lieu chaque 1^{er} dimanche du mois d'août à la Côte-Rouge.

A cette occasion sont réunis les pompiers, les élus de la commune de Saint-Ignat, des élus de Saint Laure et Surat invités pour cette occasion, des anciens pompiers et les habitants du village de la Côte-Rouge.

Avant d'assister à un exercice d'entraînement des pompiers, tout le monde se regroupe autour d'un casse-croûte convivial. Une fois les ventres rassasiés, une séance de secourisme a été présentée. Il s'agit pour les pompiers de parfaire leur formation mais ce fut aussi un moment hautement pédagogique pour les spectateurs qui avaient de très nombreuses questions.

Cette matinée a rappelé à chacun l'importance de maîtriser les gestes qui sauvent.

Elus et habitants ont remercié les pompiers pour ce temps d'écoute et de partage qui leur a été offert.



VOS POMPIERS RECRUTENT



Lorsque vous composez le 18, vous voyez arriver des sapeurs-pompiers en moins de 15 minutes à votre secours. Cette possibilité est due à l'engagement d'hommes et femmes qui, en plus de leur métier, de leur vie de famille, se sont engagés pour vous secourir 24h/24, 7J/7 selon leurs disponibilités.

Afin de continuer à assurer au quotidien ces missions d'urgence, nous avons besoin de vous. Que vous soyez ouvriers, cadres supérieurs, étudiants, artisans, fonctionnaires, hommes, femmes, si vous avez entre 16 et 60 ans alors cette alerte est pour vous. Vous hésitez, vous avez peur, vous n'osez pas ??? Franchissez le pas, venez à notre rencontre pour au moins en discuter, vous y découvrirez un univers plein de valeurs, loin des images des séries TV.

Demain, si les sapeurs-pompiers volontaires du Centre de Secours d'Ennezat et de son CPI rattaché (St Ignat/Surat/St Laure) ne sont plus assez nombreux pour faire partir les engins (Ambulance, Fourgon Incendie), alors les minutes vous paraîtront des heures et les conséquences pourront être graves pour vos proches, vos voisins, vos biens.

Vous êtes un minimum sportifs, motivés, rigoureux, dynamiques et avez envie de donner de votre temps à protéger et secourir la population ?

Pour nous rencontrer deux possibilités : soit le dimanche matin en venant à la caserne, soit en prenant contact avec le Lieutenant Bertrand Leroy aux coordonnées ci-dessous. Selon votre lieu d'habitation vous pourrez être rattaché au CPI St Ignat/Surat/St Laure ou au CS Ennezat.



Conditions

- Avoir entre 16 et 60 ans
- Aptitude physique et médicale
- Jouer de ses droits civiques

Formations

- Une trentaine de jours à faire sur 3 ans
- Une manœuvre mensuelle de 4h pour maintenir les acquis.

Disponibilités

- 6 interventions en moyenne par mois (statistique nationale)
- Un Week End d'Astreuse par mois



Mot des pompiers 2019

Tout d'abord, pour rester dans les traditions, nous vous souhaitons une excellente année 2020. Que celle-ci vous apporte joie, santé et bonheur à vous ainsi qu'à vos proches.

L'année 2019 se terminant, il est temps pour nous de faire un bilan.

Au niveau opérationnel, elle a été stable avec un nombre d'interventions équivalent à l'an dernier. Nous avons reçu un nouveau VPI (véhicule pour l'incendie) qui nous promet encore quelques années de service.

Au niveau de l'Amicale, cette année a été marquée par :

- le repas champêtre au mois de juin réunissant les élus municipaux, employés communaux, anciens sapeurs-pompiers et sapeurs-pompiers autour d'une paëlla, puis, pour se dégourdir les jambes, des habituelles parties de pétanque.

- le tournoi de pétanque inter-centres (Saint-Ignat / Surat / Saint-Laure et Ennezat) qui se termine par un barbecue festif et gourmand. Que serait une caserne de pompiers sans sa traditionnelle Sainte-Barbe ? Cette année, elle se déroulera à la salle des fêtes de Saint-Ignat, n'hésitez pas à nous rejoindre à partir de 20h pour notre soirée dansante, le samedi 18 janvier 2020.

Et enfin, le 14 mars 2020 au foyer rural de Surat, aura lieu notre soirée « moules-frites » suivie d'un bal.

Merci à tous pour l'accueil qui nous est réservé lors du passage des calendriers ainsi que pour votre participation à toutes nos festivités.

Un merci tout particulier pour les équipes municipales des 3 communes, pour leur soutien lors de ce mandat.

Belle année 2020 à vous ainsi qu'à vos proches.

Les sapeurs-pompiers de Saint-Ignat / Surat / Saint-Laure

Si vous souhaitez nous rejoindre, n'hésitez pas à contacter Jean-Pierre Bellan (chef de centre) ou à venir nous rencontrer lors de notre manœuvre mensuelle chaque 1^{er} dimanche du mois.

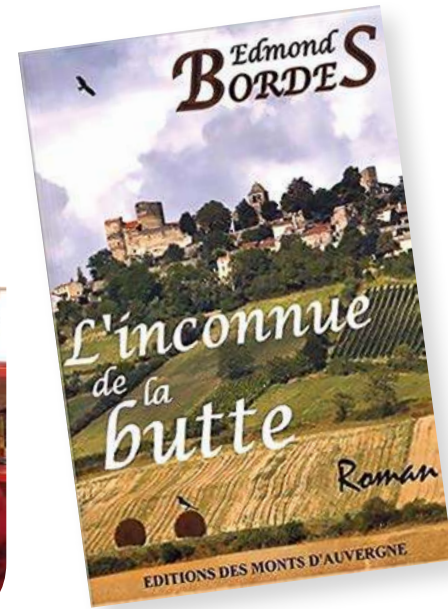
Contact :

Jean Pierre Bellan 06 37 01 08 00



Saint-Ignat

Bibliothèque



Connaissez-vous l'inconnue de la butte ou Kristen Harnisch ? Et d'où viennent les doudous et comment naissent-ils ? Qui veille sur eux ? Savez-vous à quoi joue Aurélia avec ses amis dans les rues de Rome ? Que fait Mariam pour aider son père, savant lettré de Tombouctou ? Où donc va Betim à travers les rues de cette ville ottomane ? Et aussi qui sont Akachi, enfant d'Afrique, vendu comme esclave en Amérique, ou Jean-François, jeune apprenti tailleur sous la Révolution française ou, encore, Susan évacuée loin de Londres et de sa famille en 1939 ?

Pour le savoir, je vous donne rendez-vous le mercredi ou le vendredi soir, de 16h30 à 18h30, à la bibliothèque de Saint-Ignat, vous savez, juste derrière la mairie. Six charmantes bénévoles vous proposeront d'emprunter des livres, des bandes dessinées, des documentaires, des vidéos... Elles pourront vous aider et même vous guider dans vos choix. Vous pourrez trouver tout ce qui vous permettra de nourrir vos connaissances, votre imaginaire et surtout de vous divertir.

Alors découvrons leurs coups-de-cœur !

Pour Madame Marie-Paule THAVE, « **L'inconnue de la Butte** », écrit par Edmond Bordes, est celui qui remporte la palme. L'auteur est Auvergnat et nous plonge dans les aventures d'une jeune Champenoise, d'origine

paysanne, qui fuit la guerre de 39-45 avec son bébé de 20 jours et qui vient se réfugier du côté d'Issoire. Son mari est prisonnier et elle est accueillie dans le village de Chalus. C'est tiré d'une histoire vraie.

Pour Anne-Marie ROUGIER, le succès du moment est « **La Fille du Maître de Chai** » de Kristen Harnisch. Nous voilà plongés en 1895 dans le Val de Loire où Sarah, 17 ans vit dans un vignoble avec ses parents et sa sœur. A la mort de son père, la propriété est vendue à un riche négociant dont le fils devient son beau-frère. Une nouvelle tragédie entraînera Sarah dans la Napa Valley où elle essaiera de réaliser son rêve de devenir viticultrice.

Le choix de Michèle PERRY se porte plutôt sur le roman policier de Musso « **Un Appartement à Paris** ». Vous pourrez suivre l'enquête d'une jeune policière et d'un écrivain américain sur l'assassinat d'un enfant. Celui-ci était le petit-fils d'un peintre, propriétaire de l'atelier d'artistes où ils étaient venus se reposer. Alors saurez-vous retrouver le meurtrier ?

Vous pourrez aussi découvrir les 40 portraits et les grandes illustrations panoramiques de Steve Noon. Régine CROIZET vous propose de faire un voyage passionnant à la rencontre des enfants d'hier et d'ailleurs, et de leur vie

quotidienne (jeux, nourriture, vêtements, travail, école, etc.) comme si on était dans le livre « **Enfants au Fil de l'Histoire** ».

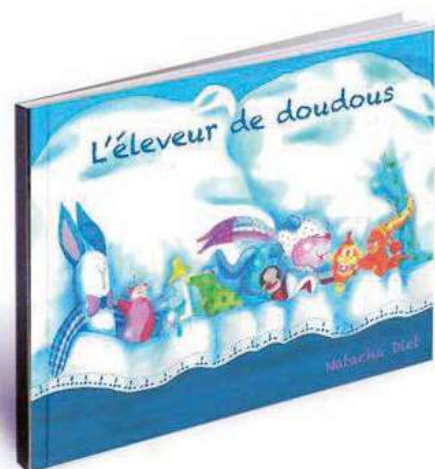
Madame Simone VARENNE-PAQUET a à cœur de vous présenter « **L'Éleveur de Doudous** » de Natacha Diet. Et oui, ce vieux petit bonhomme vous livre, avec une pincée de tendresse et quelques grammes de fantaisie, les recettes savoureuses et les pétillants secrets qui donnent naissance aux doudous les plus doux.

Madame Régine CROIZET et Madame Michèle PERRY ont beaucoup aimé aussi la BD « **Biguden** » de Stan Sitas. Celle-ci retrace l'événement extraordinaire qui s'est déroulé sur la plage et qui va bousculer la vie de Goulwen. Il habite dans une maison à flanc de falaise avec sa mémé et, d'un bateau échoué, il va recueillir une petite Japonaise...

Madame Martine DAUDIN aurait pu aussi vous présenter son livre vedette mais... CHUT !

Pour le savoir et connaître leurs histoires, n'hésitez pas à pousser la porte de la bibliothèque de Saint-Ignat !

Alors avez-vous fait votre choix ?



CCAS

Le repas des aînés 8 décembre 2018

Déjà la rumeur enfle : « la salle des fêtes est en travaux, y aura-t-il un repas des aînés ? Mais où vont-ils le faire ? » C'était sans compter sur la solidarité et la bonne entente entre communes voisines. L'équipe du CCAS étaient bien un peu inquiète elle aussi, c'est qu'avec le temps on prend des habitudes ! Est-ce que dans une autre salle on n'allait pas oublier des choses...

Et bien avec un peu d'organisation et l'entrain de tous les bénévoles, tout s'est parfaitement passé ce 8 décembre 2018 à la salle du foyer rural de Surat. Les aînés sont venus aussi nombreux que les années antérieures, les nouveaux invités étaient enchantés.

A la fin du repas, toujours de très bonne qualité,

Claude a sorti son accordéon et a fait tourner valse, polka et paso-doble qui ont ravi les danseurs invétérés.

Encore une journée de joie de bonne humeur partagées et c'est un plaisir pour la collectivité d'honorer ses aînés.



Saint-Ignat

Les vœux de la Municipalité



Le gros projet des travaux annoncés pour 2019 était la rénovation de la salle polyvalente à Saint Ignat. Celle-ci devait rester inutilisable environ un an, mais pas question de louper les rendez-vous habituels rythmant la vie de la commune. C'est donc tout naturellement que la cérémonie des vœux a été délocalisée à la salle de Buxerolles. Comme chaque année c'est l'occasion pour le maire, entouré de son équipe municipale, de réunir tous les acteurs de la vie locale : pompiers, personnels communaux, présidents d'association, bénévoles de la médiathèque,

enseignantes de l'école communale. Sont également conviés Madame et Messieurs les Maires des communes voisines, Monsieur le Conseiller Départemental et autres personnalités du canton.

Philippe Cartailier retrace les événements et travaux de l'année écoulée et présente les projets à venir. A l'issue, les membres du CCAS permettent à tous les invités y compris les nouveaux habitants de la commune de partager un apéritif convivial et de faire plus ample connaissance.



Un peu d'histoire

L'usage d'adresser ses vœux au nouvel an est très ancien, Egypte des Pharaons ? Chine ?

En Europe, on retrouve des cartes enluminées dès le XVe siècle.

En France, après la Révolution, le jour de l'an est supprimé en 1792. Les courriers du 1^{er} janvier sont alors systématiquement ouverts pour s'assurer de l'obéissance des Français (interdiction d'envoyer ses vœux).

La tradition revient par l'Angleterre et l'Allemagne grâce à la lithographie qui permet de reproduire des dessins en couleur à bon marché. Même si des cartes se vendent dès la fin du XIXe siècle, ce n'est que dans les années 30 que la carte de vœux remplace massivement les visites du Nouvel An.

Cérémonies

En cette année de coupe de monde de rugby.... Le sport : vecteur de promotion de la mémoire et de la citoyenneté

De nombreux sportifs ont participé aux conflits contemporains, à l'image de ces joueurs de rugby, de football, de ces vainqueurs du Tour de France, de ces champions d'escrime et de boxe ayant péri lors de la Première Guerre mondiale.



Le lieutenant Maurice Boyau de l'escadrille N77, dans une tenue «mi-aviateur mi-rugbyman» au stade de Colombes, quelques instants avant la rencontre opposant une équipe de France de soldats à leurs homologues britanniques. Il était capitaine de cette équipe qui l'emportait 15 à 14.

Février 1918 © Ministère des Armées

Pendant la Seconde Guerre mondiale, certains entrèrent dans la Résistance. Les sportifs de haut niveau purent aussi effectuer leur service militaire au sein du Bataillon de Joinville. Ces éléments témoignent du lien fort qui a toujours existé entre le monde du sport et celui de la Défense.

Aujourd'hui, l'ONACVG (l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre) participe à la valorisation de la mémoire du sport. Des expositions sont déployées sur le territoire national rappelant les actes héroïques des sportifs à travers

les guerres. De son côté, chaque mois de novembre, le sport professionnel prend part à la promotion de l'Œuvre nationale du **Bleuet de France : une manière de commémorer les sacrifices des sportifs tout en appelant aux dons pour les victimes de guerre et d'actes de terrorisme d'aujourd'hui.**

Valoriser la mémoire : pour une citoyenneté active et un lien intergénérationnel

Transmettre des valeurs de civisme, de respect, de solidarité, d'engagement et de courage aux jeunes générations est une mission essentielle pour l'ONACVG. Toujours portées par le monde combattant, ces valeurs font vivre la devise républicaine : Liberté, Égalité, Fraternité.

Les journées nationales commémoratives

Les Journées Nationales Commémoratives (JNC) sont instituées sur décision de l'État en souvenir d'un événement marquant de notre histoire contemporaine et en hommage aux victimes ou aux acteurs de cet événement. Au nombre de onze aujourd'hui, elles sont organisées, chaque année, sur l'ensemble du territoire national.

Liste des JNC :

- La journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc, le 19 mars
- La journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la Déportation, le dernier dimanche d'avril

• La commémoration de la victoire du 8 mai 1945, le 8 mai



- La fête nationale de Jeanne d'Arc et du patriotisme, le 2^{ème} dimanche de mai
- La journée nationale de la Résistance, le 27 mai
- La journée nationale d'hommage aux «morts pour la France» en Indochine, le 8 juin
- La journée nationale commémorative de l'appel historique du général de Gaulle à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi, le 18 juin
- La journée nationale à la mémoire des crimes racistes et antisémites de l'État français et d'hommage aux «Justes» de France, le dimanche le plus proche du 16 juillet
- La journée nationale d'hommage aux harkis et autres membres des formations supplétives, le 25 septembre
- La commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918, le 11 novembre
- La journée nationale d'hommage aux morts de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie, le 5 décembre

Certaines sont plus célébrées que d'autres au sein de notre commune. Comme chaque année, elles sont accompagnées par la Fanfare l'Epi d'Or, d'Entraigues, et le verre de l'amitié est servi par la Municipalité.

Pour le 14 juillet, le traditionnel repas offert aux habitants par la Municipalité a été servi cette année dans les locaux techniques communaux, la salle des fêtes n'étant pas utilisable pour cause de travaux.

Un grand merci à vous tous qui, par votre disponibilité, assistez à ces cérémonies officielles, rendez honneurs aux combattants disparus et qui participez à notre devoir de mémoire.

Critérium du Dauphiné

Le 71^{ème} Critérium du Dauphiné a arrêté sa 3^e étape sur le territoire de Riom Limagne et Volcans (RLV) : 172 km du Puy en Velay à Riom.

Mardi 11 juin 2019, RLV a été territoire d'arrivée du Critérium du Dauphiné, la mythique course cycliste régionale et son plateau international prestigieux. Après 172 km et une traversée de la partie Limagne du territoire (Saint Ignat, Ennezat, Entraigues, Chappes), les coureurs ont franchi la ligne Avenue du Stade à Riom. De nombreuses animations ont été organisées à différents points de RLV.

A Saint Ignat, à la demande du maire, les « Jeunes agriculteurs » ont construit une imposante sculpture en bottes de paille très nettement filmée par l'hélicoptère qui suivait la course.



Qui sont les «Jeunes agriculteurs» ?

« Jeunes Agriculteurs » est le seul syndicat agricole entièrement dédié à la cause des jeunes. Apolitique et indépendant, il est représenté sur l'ensemble du territoire par des agriculteurs âgés de moins de 35 ans. Dans le Puy-de-Dôme, plus de cent adhérents ont rejoint le collectif. Ensemble, ils défendent une vision de l'agriculture

familiale, où les agriculteurs prennent leurs décisions de façon indépendante et autonome et où se développent des exploitations viables, vivables et transmissibles. « Jeunes Agriculteurs » œuvre pour que demain, les agriculteurs soient nombreux, les territoires vivants et que notre alimentation ait du sens.



Plantations des bacs de la commune



Les élus se sont retrouvés le samedi 25 mai pour assurer la plantation des fleurs des bacs et massifs de la commune. Répartis en plusieurs équipes, ils ont garni les jardinières des 6 villages. Cette année, pour limiter l'entretien et les arrosages estivaux par les agents de la commune, la priorité a été donnée à des plants moins gourmands en eau et les quantités ont été réduites. Malgré tous les soins apportés, quelques plants ont cependant souffert des épisodes de températures caniculaires de l'été. Mais l'ensemble, tant pour les riverains que pour les personnes de passage, est resté très agréable à regarder et a embelli nos rues et entrées de bourgs.

Nettoyage de Printemps samedi 6 avril 2019

Répondant à l'appel de la Municipalité, de nombreux bénévoles, adultes et enfants, se sont pressés pour arpenter les chemins et abords de nos villages et ainsi œuvrer pour le cadre de vie de leur commune en ramassant tous les déchets indésirables. Aucune trouvaille spectaculaire, si ce n'est quelques centaines de canettes de bières laissées là probablement par des fêtards peu scrupuleux. Et c'est plus d'une vingtaine de sacs poubelles de papiers, plastiques d'emballage, métaux et autres qui ont fini leur vie non plus le long de nos sentiers de promenade, mais à la déchetterie d'Ennezat, où leur recyclage ou destruction sont opérés.

Tous ces bénévoles se sont vu offrir par la Municipalité un café d'accueil à leur arrivée à la salle de Villeneuve, lieu habituel du rendez-vous, et un verre de l'amitié à la fin de la matinée.

Et n'oubliez pas, rendez-vous en avril prochain pour cet acte éco-citoyen annuel !



Association des Parents d'Élèves

L'APE de l'école de Champeyroux-Saint-Ignat a vécu encore une très belle année 2018-2019. Différentes actions ont permis aux enfants et aux enseignantes de concrétiser de beaux projets. Elle a en effet participé au financement des sorties scolaires : les CP-CE-CM sont partis à Nîmes durant 3 jours; les plus jeunes ont passé une journée au musée de la céramique à Lezoux. Le Père Noël a cette année encore répondu présent à l'appel de l'APE et est passé offrir des cadeaux aux enfants à l'école. Innovante, cette année, elle a proposé à la suite du spectacle des enfants un repas suivi d'une soirée karaoké et piste de danse, très appréciée. L'année s'est terminée pour l'APE

par une kermesse gratuite offerte aux enfants qui sont repartis chacun avec un sac de surprises ! Quant à l'année 2019-2020, elle a déjà très bien commencé. Un petit-déjeuner attendait les parents devant l'école le jour de la rentrée: de quoi se réconforter ou simplement renouer contact après avoir laissé les enfants aux maîtresses ! Une première à reconduire car ce moment convivial embaumant les viennoiseries et le café chaud a été très apprécié ! Les enfants, petits comme grands, ont aussi eu la joie de recevoir deux nouveaux superbes engins roulants pour compléter leurs jeux de cour. Un grand merci comme toujours à tous

ceux qui nous permettent de rester fiers de notre APE : familles, enfants, enseignantes, ATSEM, Municipalité et tous nos donateurs et partenaires lors de nos diverses actions. Toutes nos actus sont à suivre sur notre compte facebook Ape Champeyroux. On vous espère toujours aussi nombreux et motivés à nos côtés : familles mais aussi amis de l'école! Comme l'ère date à noter d'ores et déjà dans vos agendas celle du loto, qui aura lieu dimanche 26 janvier à Saint-Ignat.

Pour tout renseignement à propos de l'APE de l'école de St-Ignat, n'hésitez pas à nous contacter par mail à apecampeyroux@gmail.com ou par téléphone au 06 20 32 09 34.



École communale de Saint Ignat

INFOS MAIRIE

Horaires de l'école :

8h30 – 12h00 / 13h30 – 16h00

Horaires de la garderie :

- **Le matin : 7h30 – 8h20** (accueil des enfants par les enseignants à partir de 8h20)
- **Le soir : 16h – 18h30**

Le tarif reste inchangé : **1,60€ la garde, plafonné à 40€ par mois.**

Pour le confort de tous, il est important d'être rigoureux dans le respect des horaires et, en cas de retard impondérable, de ne pas oublier de prévenir les enseignants et/ou personnels communaux.

Cantine : du nouveau dans les assiettes !

Depuis l'an dernier, un nouveau fournisseur assure les repas de la cantine, c'est un traiteur d'Ébreuil (03), « Le Gourmet Fiolant ». Pour permettre aux parents d'être rassurés sur la qualité des repas servis, la mairie a proposé aux délégués de parents d'élève d'aller visiter les laboratoires de préparation des repas. Celle-ci a eu lieu le 3 avril 2019.

Le prix du repas est à 3,64€.

• **Les horaires sont de 12h – 13h20.**

Comme les années précédentes, une réduction de 1€ par repas peut être accordée aux parents à revenus modestes qui en font la demande

en début d'année. 14 familles, représentant 22 enfants, ont bénéficié cette année de la réduction.



Budget : L'équipe municipale a à cœur de proposer aux élèves et aux enseignants un cadre de travail et d'étude optimal. Outre des locaux agréables et fonctionnels, elle met à disposition des enseignants deux enveloppes budgétaires pour le fonctionnement :

- 5 000 € pour les fournitures scolaires
- 3 000 € pour les transports scolaires.

Interventions en milieu scolaire

La Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans (RLV) n'a pas conservé

la compétence « Education physique et musicale dans les écoles » à compter de cette rentrée scolaire. Il existait des interventions communautaires uniquement sur le secteur d'ex-Limagne d'Ennezat. Afin de ne pas laisser les communes concernées dans l'embarras, RLV a proposé la création de deux services communs : Interventions sportives et Interventions musicales dans les écoles primaires. L'ensemble des communes d'ex-Limagne d'Ennezat a adhéré à ces services ainsi que quelques-unes des territoires d'ex-Riom Communauté et ex-Volvic Source et Volcans.

Le calcul du nombre d'heures d'interventions attribuées aux différentes écoles (bénéficiant déjà des interventions) s'est fait sur la moyenne des 5 dernières années (de 2013 à 2018). Toutes les communes ont validé ce mode de calcul (ainsi que le résultat obtenu). Saint Ignat s'est donc vu attribuer 66 heures par an de musique et 162 heures par an de sports. Le coût de l'adhésion est calculé selon le coût du service ramené par heure et par classe. Ce coût est compensé dans le cadre de l'attribution de compensation.

Il reste à la charge de la commune 7, 90 € pour l'heure de musique (soit 521, 40 €) et 4 € de l'heure pour le sport (soit 648 €), ce qui fait un total de 1 169, 40 €.

LE MOT DES ENSEIGNANTES

Notre école compte 4 classes pour 93 enfants. Nous travaillons au rythme d'une semaine à quatre jours, pour la deuxième année consécutive. Nous bénéficions de deux intervenantes : une en sport et une en musique (du CP au CM2). 2018-2019 a vu la concrétisation de beaux projets.

- Le plus gros d'entre eux fut le séjour de 3 jours à Nîmes pour les élèves du CP au CM2. Les enfants ont pu vivre des moments forts sur le thème de l'Antiquité et ont même participé à un spectacle exceptionnel dans les arènes : les grands jeux romains.
- Les maternelles ont passé quant à eux une journée au musée de la céramique à Lezoux où ils ont découvert l'art de la poterie à

travers le temps et réalisé divers modelages.

- Un grand projet unissant tous les enfants de l'école a été celui du travail autour des chansons à texte. L'objectif de cette année visait à travailler l'accès à la compréhension de l'écrit et à l'écriture de textes d'une façon plus ludique. Le projet fut totalement adopté et investi par les enfants et ils ont présenté en fin d'année un magnifique spectacle de chants, danses et productions musicales à leurs familles.

Cette année, la même compétence sera travaillée à travers la presse avec la participation des 4 classes à la réalisation d'une gazette de l'école. Les grands ont d'ailleurs commencé le projet avec la visite des locaux de La Montagne et montent un projet

avec un caricaturiste local.

Côté sorties, les maternelles et les CP ont déjà pu s'occuper des animaux de la ferme à Jozerand et prévoient une belle sortie de fin d'année, probablement au parc animalier d'Ardes sur Couze. Les grands, quant à eux, projettent de se rendre à Lyon en fin d'année sur les traces du 19ème siècle. De quoi motiver ces jeunes enfants à apprendre différemment à travers de beaux projets !

L'équipe enseignante remercie grandement les familles pour leur soutien, et tout particulièrement l'APE pour son énorme investissement à leurs côtés. Un grand merci à tous les amis de l'école qui interviennent à leur façon, à la Municipalité et bien sûr aux ATSEM, actrices essentielles de l'école.

Balinzat

Balades en Limagne d'Ennezat

BALINZAT vous propose :

- Des circuits de découverte du patrimoine de 14 communes de Limagne
- Des circuits de randonnée pédestre et de VTT
- Et d'autres activités à découvrir sur le site Internet : <https://balinzat.wixsite.com/balinzat>

Découverte du patrimoine

Avec BALINZAT, partez à la découverte du paysage et du patrimoine historique, culturel et religieux de 14 communes de l'ancienne Communauté de Communes d'Ennezat.

Vous pourrez découvrir le long du parcours :

- Des villages avec des maisons en pisé ou pierre de Volvic, des églises, de nombreuses croix, des pigeonniers, des châteaux,
- Des cours d'eau (La Morge, Le Bedat, l'Artière, ...) parsemés de moulins et de ponts qui ont contribué au développement des villages.

Ces circuits ne présentent pas de difficultés particulières et peuvent être effectués seul, en famille ou entre amis, à pied ou à vélo.

Liste des communes à découvrir :

Chappes, Chavaroux, Clerlande, Ennezat, Entraigues, Malinrat, Les Martres d'Artière, Martres-sur-Morge, Lussat, Saint-Beauzire, Saint-Laure, Saint-Ignat, Surat, Varennes-sur-Morge.

Sur le site Internet :

<https://balinzat.wixsite.com/balinzat>

Vous trouverez pour chaque commune :

- La plaquette descriptive du circuit à télécharger et à imprimer
- Un livret de l'inventaire du patrimoine de la commune
- Des photos anciennes
- La trace GPS du circuit à télécharger

Randonnée pédestre

- La Côte Rouge, boucle de 15 km au départ de St-Laure
- Les Méandres de la Morge, boucle de 7km au départ des Martres-sur-Morge.

Randonnée VTT

- Les Javouls, boucle de 35 km au départ de Surat
- Le Bedat, boucle de 37.5 km au départ de St-Beauzire

Les bénévoles de Balinzat vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2020 et espèrent vous rencontrer sur les chemins de Limagne d'Ennezat.



Qui sommes-nous ?

L'association BALINZAT est une association intercommunale née en 2009 suivant la loi de 1901.

BALINZAT a pour but de :

- valoriser, animer et promouvoir les chemins de randonnées et le patrimoine, sur le territoire de la Communauté de Communes Limagne d'Ennezat.
- proposer des actions d'entretien et d'aménagement des chemins.
- proposer des actions de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine.
- assurer directement avec l'Office de tourisme des activités de promotion du patrimoine local et des chemins.
- organiser des manifestations publiques en rapport avec ses activités.

En convention avec la Communauté d'agglomération RIOM LIMAGNE et VOLCANS, nous entretenons le suivi du balisage de 112 km de chemins balisés (circuits permanents cités ci-dessus). Cette activité ponctuelle est réalisée au printemps et en début d'été de façon à relever les travaux à réaliser à l'automne (implantation de poteau, mise en place de balises PVC).

Si cette activité vous intéresse, n'hésitez pas à nous contacter :

Par courriel : balinzat@orange.fr

Par mobile : 06 88 49 60 72

Par courrier : Balades en Limagne d'Ennezat (Balinzat), G. JAMMET, 1 chemin des Marnes 63720 MARTRES SUR MORGE

Réunions mensuelles conviviales les 2^{èmes} mardis 20h dans une des 14 communes (préparation des manifestations, programme d'entretien des balisages...) Nouveau balisage



Manifestation 2015 à St - Ignat



Prévisions 2020 (Calendrier définitif sur le site Balinzat)

- 22/03/2020 : les dizaines de Limagne (A pieds, à VTT) à St Beauzire
- Avril, mai ou juin Prévision d'une randonnée patrimoine
- 30/08/2020 : Circuits VTT Marcher ou Rouler Contre le Cancer à Ennezat

Saint-Ignat, Buxerolles, Tyrande

REPAS DE CHASSE

Tout d'abord, nous avons une pensée pour Charles et Jeannot, deux anciens chasseurs, qui nous ont quittés cette année. Viennent les remerciements à Monsieur le Maire : pour sa présence, le prêt de la salle, et pour la subvention à notre association. Les propriétaires terriens n'ont pas été en reste : nous les remercions pour leur autorisation à la pratique de notre loisir sur leurs propriétés. Il a été évoqué l'évolution de la chasse, si souvent décriée, la pensée environnementale, le rapport à l'animal, qui au sein de la société ont beaucoup changé. Les chasseurs ont leur place dans la chaîne écologique, en tant que régulateurs de certaines espèces invasives ou nuisibles. Tout est question d'équilibre et de gestion.

Les chasseurs et propriétaires sont particulièrement attachés à la convivialité et au partage autour de la table.



Association des anciens combattants

Samedi 6 avril, les anciens combattants, leurs épouses et leurs veuves ont fait leur repas annuel. Ils se sont retrouvés au « Gré du vent » à Joze.

Ce fut un agréable moment de convivialité.



Comité paroissial

Petits et grands à la messe en famille à l'église Saint Martin de Saint Ignat

Les quatre-vingts enfants du catéchisme et de l'aumônerie de la paroisse Saint Michel en Limagne noire sont invités un samedi par mois à partager la messe en famille. Comme l'année dernière, Saint Ignat est le lieu de célébration privilégié pour les messes en famille. La première y a eu donc lieu le 12 octobre. Il y en a également eu une le 23 novembre.

Quèsaco ?

La messe en famille permet de participer plus activement à la célébration, notamment pour les enfants du « caté », que ce soit en chantant, en lisant un texte comme la prière universelle, mais c'est aussi un beau moment de partage en famille toutes générations confondues.

Et les enfants, qu'est-ce qu'ils en pensent ?

Antoine (13 ans) et Astrid (10 ans) : « La messe en famille, c'est très bien ; ça parle de ce que l'on a vu au caté et le vocabulaire est plus simple. »

Lucie (12 ans) et Sophie (9 ans) : « Elle est adaptée aux enfants et c'est un moment de partage entre familles. »

Clémentine (11 ans) et Eric (son papa) : « Le mieux, c'est quand on a fait la célébration du dernier repas à l'église de Saint Ignat, c'était très beau, on était tous réunis autour d'une belle table et on s'est lavé les mains chacun l'un pour l'autre. Pendant les messes en famille, les prêtres expliquent aux enfants et ça bénéficie aussi aux parents (clin d'œil du papa). »

Et la prochaine

Les prochaines messes en famille auront lieu le 21 décembre 2019, puis le 25 janvier, le 7 mars, le 4 avril, le 16 mai et le 6 juin 2020.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre.

Contact catéchisme :

Kt-saintmichel@laposte.net

Comité des fêtes Saison 2018-2019



La saison 2018-2019 du Comité des Fêtes a subi quelques modifications en raison des travaux réalisés sur la salle des fêtes de Saint Ignat. La date du loto 2018, habituellement programmé au 3ème dimanche de novembre, a été avancée de quelques semaines. Le marché de Noël a, quant à lui, été supprimé. L'organisation de la Potée et de la Fête de l'Ortie ont été modifiées. Pour la Fête de l'Ortie, il a fallu revoir certains points (barnums, branchements ou arrivée d'eau...) mais une organisation minutieuse conjuguée à une

météo favorable ont permis un réel succès de cette manifestation. L'ensemble des membres du Comité félicite leur président, Patrick Palmier, et rappelle qu'il est présent depuis 20 ans. Egalement 20 ans de présence pour Jérôme Duissard et 10 ans pour Cécile Bertrand et Jean-François Griffet. Vendredi 29 septembre 2018, un petit apéritif dînatoire avait été concocté à leur intention ainsi qu'une réunion avec les bénévoles de la Fête de l'Ortie édition 2018 afin d'exposer les points positifs et ceux à revoir.

Dimanche 4 novembre 2018

Carton plein !

Vous étiez très nombreux ce dimanche 4 novembre 2018 à nous avoir rejoints à la salle des Fêtes de Saint Ignat pour participer à notre loto doté de nombreux lots et bons d'achats. Nous avons battu notre record puisque dès l'ouverture des portes à 13h30 la salle affichait complet. L'ensemble des cartes

a été vendu en un temps record. Nos heureux gagnants sont : Mme Faure Yvonne de Riom : bon d'achat de 300€ à Intermarché Ennezat, Mme Dinet Marie-Paule de Saint Ignat : bon d'achat de 150€ à Auchan Maringues, Mme Sangailon Stephanie de Thuret : bon d'achat de 100€ à Auvergne Viande, Mlle Laura

Peillabout de Luzillat : casque à réalité virtuelle (partie enfant). Durant 4 heures, les amateurs de loto sont restés concentrés en espérant gagner un des nombreux lots mis en jeu ! Rendez-vous pour le prochain loto, dimanche 15 novembre 2020 : n'hésitez pas à venir tenter votre chance !



Samedi 9 février 2019

Soirée chapeautée potée !

La 35ème potée organisée par le Comité des Fêtes s'est déroulée exceptionnellement à Entraigues, salle des Saussaies. Réel succès puisque 195 convives avaient réservé. Avant toute chose, il a fallu établir une liste précise d'ustensiles, de plats, de fournitures ... à emmener à Entraigues afin de ne rien oublier le jour J ! Dans une salle spacieuse, l'ensemble des convives a pu apprécier la potée, les tartes et bouillies préparées le matin même par les membres et bénévoles.

Tout au long de la soirée, jeux et danses se succédèrent pour le plus grand plaisir des convives. L'ensemble des membres du Comité s'occupant quant à eux de toute l'intendance : préparation en cuisine, service en salle, à la buvette ... grâce à une organisation bien rodée et toujours dans une bonne ambiance !



Fermier d'or

Depuis quelques années, les membres du Comité des fêtes sont invités à participer au jury du concours du fermier d'or. Ainsi mi-septembre, 3 membres se sont rendus à la Chambre d'agriculture afin de juger des produits sélectionnés. Une vingtaine de catégories sont retenues : petits fromages de chèvres, fourme de Rocheport, pâté de campagne, foie gras, miel de Montagne, jus de pomme, pain d'épice, produits fermiers innovants... Parmi la catégorie retenue, il nous faut alors déterminer, selon des critères bien précis, le ou les produits pouvant obtenir une récompense remise lors du Sommet de l'élevage.

Samedi 11 mai 2019

Tri des orties



Que faut-il à l'ortie ?
Peu de terre, nulle soin, nulle culture.
C'est ainsi que Jérôme et Elie, nos habitués faucheurs nous récoltent chaque année une grande quantité d'orties fraîches aux abords de la Morge. Les mains gantées (de préférence !), les membres du Comité, aidés de bénévoles, trient délicatement les orties afin de détacher les feuilles de la tige. Commence ensuite une longue et lente préparation afin d'obtenir des potions sucrées ou salées à base d'ortie.

Ces préparations sont ensuite conservées jusqu'à la fête en septembre. Elles serviront de base pour la soupe, les cakes, muffins, madeleines, cookies... La journée est rythmée par les moments de tri, de préparation, de lavage... et par des moments de lente cuisson de l'ortie ! Durant cette attente, c'est l'occasion de passer un bon moment de convivialité !

Dimanche 19 mai 2019

Balade, Vide-grenier Marché aux plants : un trio réussi !

Amis lecteurs, vous avez reçu, quelques semaines avant la manifestation, des bulletins pour réserver fleurs et légumes issus du « Jardin des Robins » horticulteur à Orléat. Charge ensuite aux membres du Comité de trier les plants en fonction de vos commandes. Pendant que certains s'affairent à cette tâche, d'autres membres s'occupent du balisage de la marche ou de la brocante...

Une météo capricieuse la semaine précédente n'a pas incité les brocanteurs à réserver ; en contrepartie, la vente des plants semble avoir trouvé sa clientèle. Il est vrai que, comme le dit tout un chacun « il vaut mieux se réveiller la tête dans les fleurs que dans les ennuis ! ». Tout au long de la journée, se sont côtoyés marcheurs, flâneurs, jardiniers pro ou amateurs. Samedi 6 juillet, Patrick Palmier, président, entouré des membres du Comité des



Fêtes remettait un chèque de 1 400 €, correspondant aux bénéfices de la journée, à Evelynne Senneret, Séverine Petit et Alain Meunier au profit de l'Acte Auvergne.



Samedi 31 et dimanche 1^{er} septembre 2019

Fête de l'Ortie : un programme bien rempli !

Votre nouvelle amie serait-elle une mauvaise herbe ?

Afin de célébrer la 25^{ème} édition de la Fête de l'Ortie et le 35^{ème} anniversaire du Comité, le programme de la Fête s'est déroulé sur 2 jours.

Samedi 31/08, un concert rock était proposé avec le groupe « The Jekylls », suivi d'un feu d'artifice. Belle ambiance avec le groupe et bonne affluence pour admirer le feu d'artifice. En soirée, une météo quasi estivale a permis à la foule de passer un excellent moment

musical tout en se désaltérant à la buvette jusque tard dans la nuit !

Ainsi, après une courte nuit de sommeil pour les organisateurs : installation des premiers brocanteurs, de 9h à 14h : vente des tickets pour le casse-croûte jusqu'à épuisement des vivres, à 10h début des animations par le groupe « Os Peixinhos » avec ses tambours et volume sonore imposant et l'après-midi concert du groupe « Y'a qu'à danser » (chansons des années 80).

Les stands de produits du terroir, exposition

artisanale, balades à dos d'âne...permettaient à chacun de passer une agréable journée. Le stand de l'ortie proposait des produits alimentaires (cakes, quiche, pain, tisanes, pâtes, confiture... à base d'ortie), sans oublier l'incontournable soupe d'ortie à déguster sur place. A 10h et 14h, Régis, conférencier, exposait à la salle de la mairie les remarquables vertus de l'ortie : en phytothérapie, cuisine, jardin.



Septembre 2019

Exposition « Osons les secrets de Grand-mère ! »

Fin septembre, dans le cadre de l'inauguration de l'exposition « Osons les secrets de Grand-mère ! » organisée par RLV à Riom, le Comité des Fêtes de Saint Ignat a été sollicité pour réaliser un buffet aux saveurs d'ortie. La trentaine d'élus ou représentants d'associations présents a bien apprécié nos produits qui correspondaient tout à fait à l'esprit de l'exposition.

Atelier de loisirs créatifs

Comme les années précédentes, l'atelier de loisirs créatifs a recommencé mi-septembre. Il se déroule les mardis de 19h à 21h à la salle de Buxerolles. L'atelier compte actuellement 9 personnes. Le programme se compose de séances d'apprentissage ou de perfectionnement en peinture et plus particulièrement sur l'aquarelle, initié par Monique Oudart. Le 1er mardi du mois, chacun exécute le travail qui lui plait : mosaïque, collage de serviettes, cartonnage...

Lors de la fête de l'Ortie, une exposition des travaux réalisés est installée dans la salle des fêtes.



Du 30 octobre 2019

Assemblée Générale



L'Assemblée Générale a débuté par une rétrospective des manifestations écoulées avec présentation pour chacune des points positifs mais aussi de ce qui pourrait être amélioré. La plupart des manifestations ont connu une belle affluence. Cette année, le bilan financier est juste à l'équilibre, principalement par l'augmentation des dépenses lors de la fête de l'Ortie. En effet, pour célébrer les 35 ans du comité et les 25 ans de la fête, nous vous avons proposé un concert et un feu d'artifice le samedi soir. Nous notons avec plaisir l'entrée de deux nouveaux membres : Marlène qui nous a rejoints quelques jours après l'Assemblée Générale de 2018 et Jeannot (qui venait nous aider depuis quelques temps déjà).

Le bureau a été reconduit sans modification : Président : Patrick Palmier, Vice-président : Raphaël Malzieu, Trésorier : Sébastien Arzalier, Trésorier adjoint : Arnaud Valencony, Secrétaire : Cécile Malzieu, Secrétaire adjointe : Cécile Griffet.

Le calendrier 2020 a été élaboré avec la

reconduction de toutes les manifestations de 2019.

L'ensemble des membres du Comité des Fêtes vous présente leurs meilleurs vœux pour 2020 et remercie encore une fois toutes les personnes de la commune et alentours qui apportent leur aide et soutien.

Amis lecteurs !

Vous pouvez retrouver le programme des manifestations en tapant :

www.comite-st-ignat.fr

Ami public !

À l'année prochaine afin de vous retrouver encore plus nombreux à chacune de nos manifestations.

Vous pouvez nous contacter également par e-mail à : comite.saintignat@gmail.com

Limagne Basket

Pour cette nouvelle saison qui commence, Limagne Basket est fière d'accueillir ses fidèles adhérents ainsi que de nouvelles têtes. Nous sommes riches d'une centaine de licenciés répartis sur diverses équipes :

EQUIPE	LIEU D'ENTRAÎNEMENT	JOUR ET HORAIRE
U7 mixte	Chappes	mercredi de 14h à 15h15
U9 mixte	Chappes	mercredi de 15h30 à 17h
U11 mixte	Ennezat	mercredi de 17h30 à 19h
U13 fille	Chappes	mercredi de 17h30 à 19h
seniors féminines	Chappes	mercredi de 19h30 à 21h
seniors masculines	Ennezat	mercredi de 19h30 à 21h



Les matchs de championnat se dérouleront jusqu'à fin janvier à Ennezat et de février à mi-mai à Chappes.

Diverses manifestations auront lieu tout au long de l'année afin de partager de bons moments conviviaux, une devise qui nous tient à cœur :

- Loto le dimanche 26.01.2020 à la salle des fêtes de Chappes
- Repas traditionnel samedi 28.03.2020 à l'espace culturel d'Ennezat.



Si vous désirez nous rejoindre, n'hésitez pas à nous contacter :

Président : Olivier BREITNER

06.61.84.97.76.

Secrétaire : Juliane BREITNER

limagnebasket@gmail.com

Trésorier : Ludovic HEBRARD.

Vous pouvez suivre notre actualité sur les réseaux sociaux.

Sportivement,

Le Bureau - Limagne Basket



ESCSM

La saison 2018/2019 a laissé un sentiment mitigé

• **L'équipe II** débutait bien le championnat se retrouvant classée à la seconde place après les premières journées. Mais plusieurs contre-performances ne lui permettaient pas de conforter cette position. Il a fallu attendre la dernière journée qui grâce à une victoire assurait la 2ème place, synonyme d'accession. L'équipe II termine 2ème de sa poule (11 victoires / 2 nul / 5 défaites).

• **L'équipe I** avait pour objectif le maintien. L'équipe I a réalisé un mauvais début de championnat. Flirtant avec la dernière place, il a fallu une réaction avant la trêve pour se repositionner. Malheureusement, l'équipe est retombée dans ses travers à la reprise. Heureusement, une victoire lors de la 21ème journée a permis d'assurer le maintien. Elle termine 9ème de sa poule, (7 victoires, 3 nuls, 12 défaites).

• **La section «Vétérans»** continue son aventure. Fort d'une quinzaine de membres, cette section a organisé plusieurs matches amicaux. L'objectif pour cette nouvelle saison est encore «se faire plaisir et passer de bons moments ensemble». Alors si l'expérience vous tente, contactez-nous.

Le bureau est composé de : Stéphane BOROT Président ; Franck POCRIS, Secrétaire ; Frédéric VEXENAT Trésorier ; Cyril LIABEUF Trésorier adjoint ; Membres: MM.ALVAREZ Dominique, BLIN Sébastien, BRULEY Alexandre, DESFARGES Adrien, GIRARD Raymond., GIRARD Aurélien, GRENET Roland, LIABOEUF Jean-François, RACAT Aurélien, RAMIN Lilian.



L'ESCSM fait partie du Groupement Formateur Limagne et compte 37 licenciés au sein du Groupement. Le groupement a plus de 250 licenciés et présente des équipes dans toutes les catégories, encadrées par des éducateurs diplômés. N'oublions pas que les jeunes sont l'avenir du club.

L'effectif en ce début de saison est de 84 licenciés dont 34 seniors.

Pour cette année 2019-2020, le club a pour objectif le maintien pour les deux équipes.

• **Les résultats de l'équipe II** en ce début de championnat sont décevants. Malgré de la bonne volonté, les résultats ne sont pas là. L'équipe II est aujourd'hui 10ème de sa poule mais il faudra être plus constant pour atteindre l'objectif fixé. Le championnat est encore très long, aussi il faudra une implication de tous.

• **L'équipe I** a pour objectif le maintien. Le début de championnat est là aussi décevant. L'absence de nombreux joueurs en début de championnat n'a pas permis de mettre en place l'organisation souhaitée. Enchaînant les contre-performances, l'équipe I se classe dernière de sa poule. Il faudra retrouver de la cohésion et de la solidarité pour obtenir des résultats en phase avec l'objectif. L'objectif de début de saison est atteignable mais il faut se mobiliser jusqu'à la fin du championnat. Les entraînements ont lieu les mercredis et vendredi à partir de 19H00.

L'ensemble des bénévoles de l'Entente Sportive continue à faire vivre le club. Nous avons besoin du soutien de tous pour y arriver. L'avenir des clubs ruraux est vraiment conditionné par l'implication de tous bénévoles/joueurs/supporters.

Nous rappelons à toutes les personnes qui souhaitent pratiquer le football au sein du club ou venir renforcer l'équipe dirigeante, qu'ils peuvent nous contacter soit au 06 89 39 89 86 ou au 04 73 63 87 67.

L'ensemble des joueurs et dirigeants remercie toutes les personnes qui par leur aide et soutien nous permettent de maintenir notre club en activité. Nous souhaitons à toutes et tous de joyeuses fêtes et une très bonne année 2020.



Intervil'Limagne 4ème édition : sous la pluie au pays des escargots



La boucle est bouclée ! La 4ème édition de l'Inter-villages s'est tenue à Saint-Laure cet été. Une manifestation placée sous le signe de la pluie : une belle mise en scène au pays des Escargots! Des joueurs valeureux qui ont fait fi des caprices de la météo et relevé les défis que leur avait préparé avec soin les organisateurs. L'heure est au bilan et la question du devenir de l'association est en suspens.

Alors que la France est en alerte canicule depuis plusieurs semaines et que les habitants comme les cultures souffrent de la sécheresse, Dame Météo a choisi cette belle journée du 27 juillet 2019 pour abattre son atout et faire tomber la pluie. D'autres soupçonnent les Escargots de Saint-Laure, hôtes de la journée, d'avoir voulu honorer leur emblème en accueillant leurs visiteurs sous un parapluie... Qu'à cela ne tienne, il en fallait plus pour démoraliser les troupes ! Après une légère adaptation du programme établie, les jeux ont finalement pu avoir lieu !

Il pleut, il mouille, c'est la fête des GRENOUILLES – Nos amis Suratois se sont vaillamment battus cette année encore. Arrivés en première position de la course en sac, ils ont raté de quelques centilitres la première place de la Course de l'Escargot sur laquelle ils avaient pourtant fait preuve de tactique. Ils accèdent également à la seconde place du Tennisball et du Quizz culturel.

Le résultat final restera dans la continuité de cette journée : la délégation suratoise accède à la deuxième place du podium, tout comme l'édition de 2017. En espérant que la malédiction de Poullidor ne se soit pas abattue sur elle !

Heureux comme des POISSONS dans l'eau – Nos amis Martrois ont prouvé une nouvelle fois que le nombre faisait aussi la force. C'est ainsi qu'ils se sont illustrés sur les trois épreuves sportives du Tennisball, de la Course de l'Escargot et du Lancer d'œuf ; mais également sur les trois concours du Quizz culturel, du meilleur gâteau et du plus beau masque. Ils n'ont pas que les jambes... ils ont aussi la tête ! Ils accèdent à la première place du podium et remportent par la même occasion le grand chelem : quatre intervillages et quatre victoires. Il n'y a plus qu'à graver leur nom sur le bouclier !

Faut pas pousser mémé dans les ORTIES – ça en est trop pour nos amis de Saint-Ignat, qui arrivent pour la 3ème année consécutive sur la 3ème marche du podium. Ils voient rouge, à l'image de la couleur de leurs tee-shirts. Tout avait pourtant bien démarré lorsque leur capitaine s'était paré d'une combinaison moulante rouge pour défier les adversaires sur l'épreuve du Tennisball. Les super-pouvoirs n'ont malheureusement pas suffi à remporter le tournoi, mais les joueurs ont su garder leur sourire et leur bonne humeur jusqu'à ce que la pluie cesse et que les chants résonnent à

tue-tête. Car sur l'épreuve de la buvette... ils ne se sont pas fait distancer !

Opération ESCARGOTS chez les Bazets – Ils portent bien leur nom nos amis Bazets (comprendre les habitants de Saint-Laure). Ils sont arrivés bons derniers de la plupart des épreuves mais cela n'a pas entaché leur moral de bons vivants. Nos hôtes ont été fair-play du début à la fin mais ce sont toutefois autorisés à bousculer cet adage en s'illustrant sur le Lancer d'œuf, leur épreuve phare. Ils ne repartent pas bredouilles car ils pourront brandir la fameuse cuillère en bois, récompense honorant la 4ème place du classement final, sur laquelle leur nom est déjà inscrit pour les deux précédentes éditions. Jamais deux sans trois : ils s'arrêteront là !

Petite annonce :
Poste de président(e) à pourvoir. Entre en activité tous les deux ans pour une période de six mois. Ne demande que peu d'investissement. Le secret : constituer des commissions et les laisser faire le boulot ! Vous n'avez plus qu'à arbitrer les choix. Un chef doit apprendre à déléguer !

**Contact : Caroline LABBE
Tél. : 06.74.35.49.85**

Les Compagnons du Four

Rétrospective 2019

Différentes manifestations ont été organisées par les Compagnons du Four tout au long de cette année. Tout commence le dimanche 24 février avec l'organisation du traditionnel **concours de belote** qui a eu lieu à Surat (la salle de St Ignat étant en travaux). Une quarantaine d'équipes de 2 personnes ont apprécié de repartir avec leurs lots. Après chaque partie de cartes les amateurs de belote pouvaient apprécier crêpes, bugnes et vin chaud pour reprendre des forces.

Le jeudi 9 mai, une trentaine de personnes se sont retrouvées sur la place de Champeyrou à 22h30 afin de prendre le bus direction **Rungis** pour la visite du marché international. Arrivés à 4h30 le vendredi 10 mai, les visiteurs sont équipés de blouses et de charlottes et les voici partis pour 4h de visite guidée dans 5 pavillons (marée, viande bovine, fromagerie, fruits et légumes, fleurs). Comme dit l'adage « après l'effort, le réconfort » : un brunch bien garni leur a été servi. Les compagnons remercient les personnes ayant participé à cette visite.

Le 29 juin bravant la canicule, les adeptes de la **fiesta mousse** se sont retrouvés sur la place afin de fêter comme il se doit

Saint-Jean, le Saint patron de Champeyrou. Pendant que les grands s'amusaient dans la mousse les plus petits pouvaient s'exercer à la pêche aux canards ou tirer à la carabine. Puis tout le monde s'est retrouvé autour d'un repas convivial composé du traditionnel jambon à la broche accompagné d'une délicieuse truffade.

Nous arrivons au 12 octobre, avec **la fête du pain**. Dès 6h30 les brocanteurs ont pris place dans les rues du village, près de l'école se sont garés des véhicules qui nous parlent d'un temps que les moins de 20 ans ne peuvent pas connaître. Les gourmands se retrouvaient à la boutique du pain où ils pouvaient acheter, pain, pâtés, tartes, le tout cuit dans le four

banal. Malgré la pluie, les visiteurs ont pu se régaler avec le menu proposé et préparé par les Compagnons et la journée s'est terminée sous le soleil et la bonne humeur.

Les Compagnons tiennent à remercier chaleureusement les bénévoles qui viennent les aider et les soutenir lors des différentes manifestations.

Les Compagnons du Four vous remercient pour votre participation aux diverses manifestations et vous attendent encore plus nombreux l'année prochaine. Ils en profitent pour vous présenter leurs meilleurs vœux pour 2020.



Repas de Tyrande

Les habitants de Tyrande se sont retrouvés à la salle des fêtes, dimanche 9 juin, pour partager un bon repas et un moment de convivialité.



Repas des Vallots

C'est dans la joie et la bonne humeur que nos Vallotiers se sont retrouvés, cette année, les 25 et 26 mai pour faire la fête entre voisins ! Ça sentait bon dans la rue des Vallots... un étal de plats préparés a permis à tous de se restaurer pendant deux jours. Et comme tous les ans, des tas d'activités en musique, ont entraîné nos amis dans

des challenges hilarants. Il fait bon vivre dans la rue des Vallots. Amitié et ambiance sont les mots clés de la réussite de ces journées de partage. Les rires animent ce petit quartier depuis plusieurs années déjà et c'est avec beaucoup d'entrain que chacun participe à ces retrouvailles annuelles.



Le village de Buxerolles réuni

Le traditionnel repas de village de Buxerolles s'est déroulé dimanche 9 juin 2019 dans la bonne humeur et la convivialité.

Deux apprentis chauffeur de four, Didier Bodin et Frédéric Martins, ont reçu leur diplôme officiel après deux années de

formation chapeautée par Pascal Lechowicz.

Comme à l'accoutumée, les convives se sont régalés de pommes de terres, gigot d'agneau, épaule de porc et tartes cuites au four à bois.



Repas de Saint Ignat le 21 septembre

Grâce à l'envie et la motivation de quelques-uns, après 2 ans sans retrouvailles, les habitants de Saint-Ignat ont renoué avec la tradition du repas de village. En raison des travaux à la salle polyvalente de Saint-Ignat, le repas a été délocalisé à Buxerolles le 21 septembre.

Les initiateurs de ce rendez-vous, toujours sympathique et plein de bonne humeur, nous avaient concocté un délicieux et copieux repas également bien arrosé, mais toujours avec modération !

Le beau temps étant au rendez-vous, les chemins autour de la salle des fêtes se sont vite transformés en terrain de pétanque. Ceux qui ont su s'adapter aux cailloux, touffes d'herbes et autres pièges ont remporté la victoire.

Bien entendu comme toute journée réussie, celle-ci s'est terminée autour du repas du soir pour finir les restes. Un bon moment de convivialité, une occasion d'échanges entre les anciens et nouveaux

habitants et même entre voisins que les rythmes quotidiens différents ne permettent pas de rencontrer.

Grand merci aux bonnes volontés et rendez-vous l'an prochain encore plus nombreux.



Lavoir

Sous un beau soleil printanier, le quartier du lavoir s'est retrouvé, pour la septième fois, à la traditionnelle fête des voisins.

Des nouveautés cette année, avec les ripailles à midi mais qui ont duré longtemps, longtemps..., un code vestimentaire à respecter, des nouveaux arrivants, bref, un très bon moment de partage et de découvertes.

Merci à tous les «laveurs et laveuses» qui ont participé activement à ce festin et d'ores et déjà rendez-vous le 20 juin 2020 pour un nouveau tome !



Repas de Villeneuve l'Abbé

Repas du Four – 1^{er} décembre 2018

Joyeuse ambiance pour cette 35^e édition du Repas du Four de Villeneuve l'Abbé.

En ce samedi 1^{er} décembre, 44 habitants se sont réunis dans la salle de Villeneuve pour la 35^e édition du Repas du Four. Après un apéritif composé de soupe angevine et de cidre rosé aux framboises, ils ont apprécié la salade landaise, avant de faire une pause avec le trou normand. Ils avaient encore de l'appétit pour apprécier ensuite les gigots, rôtis, pommes de terre cuites dans le four bien évidemment, et fromages qui ont suivi. Les pompes aux pommes tiédies à souhait sont venues clore avec délice ce repas copieux.

Dans l'après-midi et jusqu'en début de soirée des jeux de cartes et de société ont mis une joyeuse (et parfois bruyante) ambiance dans la salle déjà animée.

A l'heure du dîner, les plus téméraires se sont retrouvés autour d'une soupe à l'oignon avant de finir les restes et de se séparer, heureux encore une fois des bons moments offerts par cette journée conviviale.

Merci à tous les bénévoles qui ont donné de leur temps pour faire en sorte que cette belle tradition perdure.



Buffet d'Été – 30 juin 2019

10 ans et record d'affluence battu !

En 2009, quelques habitants, enchantés de l'ambiance des Repas du Four de Villeneuve, avaient eu l'idée d'organiser également un repas d'été, avec une formule différente : chacun apporterait un plat et tout serait mis à disposition des convives. Seuls les viandes froides, boissons, pains, fromages etc. seraient achetés grâce à une

petite participation financière.

Depuis, ce repas d'été est toujours aussi prisé. Pour cette dixième édition, le record d'affluence a encore été battu ! 47 habitants de tous âges se sont retrouvés pour un grand banquet à l'ombre des arbres de la place du village, malgré des températures caniculairement. L'apéritif a été suivi du repas aux mets

d'été variés et colorés, et jusqu'au soir discussions et éclats de rires se sont mêlés. Les habitants sont toujours très contents de se retrouver.

Et ils se sont bien sûr promis de revenir dès la prochaine festivité : le repas du Four de décembre !



Cimetière

Une procédure de reprise des tombes est en cours depuis deux ans.
Un travail de recensement des familles dont les tombes jugées à l'abandon et qui se sont manifestées est réalisé.

Comme l'année précédente, l'entreprise Cour-sière d'Entraigues a réalisé la taille des haies du cimetière.
L'entretien des allées et la reprise du mur ouest ont été effectués par les agents communaux.



Téléphonie et Numérique

La Municipalité a pris en compte les difficultés de connexion Internet et de téléphonie relayées par les habitants de la commune.

Afin de continuer à faire connaître nos besoins, la Commission Numérique a adressé en juin des courriers aux Sénateurs, Eric GOLD, Jean-Marc BOYER et Jacques-Bernard MAGNER et au Président de Région Laurent WAUQUIEZ.
Ils restent avec leurs collaborateurs à notre écoute et nous assurent d'un soutien actif. Internet et la téléphonie mobile sont des enjeux pour l'attractivité de notre territoire et nous restons demandeurs.

Suite à ces courriers, M. N'GUYEN, Directeur Orange des relations avec les collectivités locales du Puy-de-Dôme, nous a contactés. Nous l'avons rencontré le 23 août 2019. Cet échange a été très instructif. M. N'GUYEN nous a listé les différentes solutions alternatives (parabole, WifiMax...) pour améliorer la couverture mobile ou Internet.

Les partenaires du réseau d'initiative publique Très Haut Débit, dont le département du Puy de Dôme, ont voté en avril dernier la troisième phase de déploiement de la fibre en anticipant de deux ans le début des travaux et en ramenant son

échéance à 2022 (contre 2025 précédemment). La commune de Saint Ignat fait partie de ce nouveau périmètre.
Un point de mutualisation a été installé à Champeyroux.
A ce jour, le déploiement de la fibre est prévu sur le 1er semestre de l'année 2020 pour les villages de Champeyroux et Buxerolles. Ceci devrait représenter 190 prises sur les 390 recensées sur la commune.
Le responsable départemental s'est engagé à nous tenir informés de la suite du déploiement de la fibre sur les autres villages de la commune.

Dératisation

Depuis début 2018, la commune ne distribue plus de produit raticide pour des raisons de sécurité. Mais la prolifération des rats continuant, une dératisation des égouts a été réalisée durant l'été par l'entreprise H.D.A. de Ménérol.



Recensement de la population

Pour notre commune, le recensement aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020.
Mme Colette Nouhen a été désignée coordonnatrice d'enquête afin de réaliser les opérations de recensement. Le coordonnateur est l'interlocuteur de l'INSEE pendant toute la durée du recensement. Il met en place la logistique et la communication et assure la fonction d'encadrement des agents recenseurs.
Mmes Yannicka Grzeskiewicz et Ophélie Thévenet seront nos agents recenseurs. Elles sont chargées de la collecte des informations, pour cela elles passeront à vos domiciles. Merci de leur réserver le meilleur accueil. Vous pourrez également vous recenser en ligne sur le site <https://www.le-recensement-et-moi.fr/>



Consignes de tri et collecte

Ma poubelle

Les ordures ménagères doivent être déposées dans le bac vert, dans des sacs bien fermés.
La poubelle verte peut ainsi être conservée plus longtemps.
Les emballages recyclables sont à déposer dans le bac jaune, en vrac, sans sac.
Lorsque la collecte tombe un jour férié, celle-ci est remplacée le mercredi de la même semaine.

Verre, textile, papiers et carton

Les bocaux et bouteilles en verre se déposent dans la colonne, en accès libre et gratuit.
Les gros cartons peuvent être déposés gratuitement en déchèteries, tout comme les stocks de papiers, pour alléger votre poubelle jaune.

Ma déchèterie

Pour tous les déchets qui ne se jettent pas dans les poubelles, 11 déchèteries sont à votre disposition sur le territoire du SBA, dont celle de Volvic. Celles-ci accueillent plus de 30 flux de déchets (selon les sites) : bois, gravats, déchets verts, non-recyclables, déchets électriques, etc. Vous pouvez y accéder grâce votre carte.
Les passages et les quantités de déchets apportés ne sont pas pris en compte dans le calcul de votre Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative. Ce service est uniquement facturé aux professionnels.

Réduire ses déchets

Composter ses déchets organiques, éviter le gaspillage alimentaire, acheter peu de produits sur-emballés, apposer un stop-pub sur sa boîte aux lettres... sont autant de gestes simples permettant de réduire ses déchets.
Plus d'astuces sur www.sba63.fr



LES ORDURES MENAGERES



MEMO DU TRI A DOMICILE



Commune de Saint Ignat

Règlement intérieur des salles des fêtes

PREAMBULE

Les dispositions du présent règlement sont prises en application de l'article L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

« Le maire est chargé, sous le contrôle administratif du représentant de l'Etat dans le département, de la police municipale, de la police rurale et de l'exécution des actes de l'Etat qui y sont relatifs. »

Dans ce cadre, la municipalité se réserve le droit de refuser une occupation pour toute manifestation susceptible de troubler l'ordre public.

Ce présent règlement s'applique à tous, particuliers et associations.

Les conditions d'utilisations sont définies dans les articles suivants.

ARTICLE 1-CONDITIONS D'UTILISATION

Les salles des fêtes peuvent être louées uniquement à des associations communales (ou d'intérêt communal) et à des personnes ayant leur résidence principale sur la commune, la sous-location ou la mise à disposition pour d'autres sont formellement interdites.

Il doit être **designé un responsable de la manifestation, lequel devra être présent pendant toute sa durée.** Ce responsable sera le signataire de la convention.

Les salles des fêtes peuvent être utilisées pour :

- des fêtes familiales ou dans le cercle privé
- des animations organisées par des associations communales (ou d'intérêt communal)
- des cours de sport
- des réunions

Pour les fêtes ayant lieu en soirée, les salles sont louées pour une soirée uniquement, vendredi soir ou samedi soir, les veilles de jours fériés sont également acceptées.

Pour les particuliers, la location des salles est limitée à deux fois dans l'année.

Pour les associations, le nombre de location est laissé à la discrétion du maire.

La musique devra être éteinte à 3 heures du matin.

ARTICLE 2-CAPACITE D'ACCUEIL

Saint Ignat : grande salle180 personnes
petite salle 60 personnes

Buxerolles : 80 personnes

Champeyroux, Tyrande et Villeneuve-l'Abbé : 50 personnes

ARTICLE 3-RESERVATION

La commune de Saint Ignat se réserve le droit de priorité sur les salles puis viennent les associations communales ou d'intérêt communal.

Elle se réserve également le droit de refuser l'utilisation à toute personne ayant déjà commis des dégradations ou ayant généré des nuisances sonores à l'encontre du voisinage.

Responsables des salles :

Saint Ignat : Philippe Cartailier, Maire

Buxerolles : Marie-Laure Redon, 1^{er} adjointe

Champeyroux : Jean-Marc Courbet, 2^e adjoint

Tyrande : Colette Nouhen, 3^e adjointe

Villeneuve-l'Abbé : Cécile Perrin, conseillère municipale

ARTICLE 4-CONVENTION

L'utilisation d'une salle des fêtes fait l'objet de la signature impérative, 15 jours minimum avant la location, d'une convention entre la commune et le locataire.

Lors de la signature de cette convention, deux chèques de caution (une caution en cas de dommages + une caution ménage, cf art. 6) et un chèque correspondant au montant de la location devront être remis au responsable.

Tous les chèques devront être au nom et adresse du locataire et se feront à l'ordre du Trésor Public.

Le présent règlement devra être lu et approuvé avant la signature de la convention.

ARTICLE 5-REMISE ET RESTITUTION DES CLES

La remise des clés et l'état des lieux se feront le vendredi soir à partir de 18h.

Pour les associations, la remise des clés se fera en accord avec le responsable de la salle et le président de l'association.

Le présent règlement sera relu à l'occasion de la remise des clés.

La restitution des clés et l'état des lieux après la location se feront le lundi à partir de 17h mais les salles devront être libérées et nettoyées le dimanche soir.

ARTICLE 6-CAUTION

Il sera exigé lors de la signature de la convention un chèque de caution d'un montant de 400€ encaissé en cas de dommages causés ou de nuisances sonores constatées, et un chèque de caution de **200€ encaissé si le ménage, le tri et l'évacuation des déchets ne sont pas faits correctement.** Cette caution ne substitue pas à l'obligation de nettoyer la salle après son utilisation.

Ces cautions seront rendues au locataire lors de la restitution des clés uniquement si toutes les conditions définies dans ce règlement sont respectées.

ARTICLE 7-ETAT DES LIEUX-INVENTAIRE DU MATERIEL

Un état des lieux et un inventaire du matériel seront établis contradictoirement, avant et après l'utilisation. Les dégâts de toutes sortes sont à signaler au responsable de la salle.

Le locataire s'engage à laisser les abords du bâtiment propres (ramassage des papiers, gobelets, mégots...) et rendre les lieux et le matériel dans l'état dans lequel il les a trouvés, à savoir :

- Sols balayés et lavés
- Sanitaires lavés
- Réfrigérateur éteint, nettoyé avec la porte ouverte
- Four éteint et nettoyé
- Lave-vaisselle vidé et nettoyé
- Chauffage mis en position hors gel
- Tables et chaises nettoyées et rangées
- Déchets triés et jetés dans les poubelles adaptées : poubelle jaune pour les déchets recyclables, poubelle bleue pour le tout-venant placé auparavant dans des sacs hermétiquement fermés. Les autres déchets : verre, gros emballages ou trop plein de sacs devront être emportés par le locataire
- Vaisselle (uniquement pour la salle de Saint Ignat) : lavée, essuyée et rangée aux endroits indiqués
- Fenêtres fermées et portes verrouillées

A la salle de Saint Ignat, un état standard sous forme de photos est affiché à l'entrée de certaine pièce, merci de s'y conformer pour le rangement.

Tout manquement aux dispositions ci-dessus pourra faire l'objet d'une rétention de l'une voire des deux cautions.

ARTICLE 8-TARIFS

Pour les particuliers, les tarifs sont les suivants :

- Salle de Saint Ignat :
 - Option 1 : l'ensemble : la grande salle + le bar + les sanitaires + les cuisines + la petite salle : **400 €**
 - Option 2 : la grande salle + le bar + les sanitaires + les cuisines : **300 €**
 - Option 3 : la petite salle + le bar + les sanitaires + les cuisines : **250 €**
- Salle de Buxerolles : **150 €**
- Salles de Champeyroux, Tyrande ou Villeneuve-l'Abbé : **100 €**

Les tarifs pourront être revus à tout moment par délibération du Conseil municipal.

ARTICLE 9-ASSURANCE

Le locataire est tenu de fournir au responsable de la salle, lors de la signature de la convention, une attestation en son nom mentionnant qu'il a souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter de l'occupation des locaux pendant la période où ils sont mis à disposition. La date de la festivité et l'adresse de la salle devront y figurer.

ARTICLE 10-CONDITIONS PARTICULIERES

a) Respect des riverains

Afin d'éviter tout désagrément aux riverains, le preneur s'engage à respecter et faire respecter le voisinage à ses invités :

- la sonorisation ne doit plus s'entendre de l'extérieur à partir de 23 heures,
- l'entrée et la sortie des lieux doivent s'effectuer le plus silencieusement possible,
- ne pas crier à l'extérieur (aussi bien les adultes que les enfants),
- ne pas utiliser un dispositif bruyant (pétard, feux d'artifices...),
- l'usage des avertisseurs sonores des véhicules est prohibé (aussi bien à l'arrivée qu'au départ),
- surveiller les enfants qui jouent dehors.

Des peines pour tapage nocturne seront encourues par tous ceux qui par des agissements produisent ou occasionnent des bruits troublant la tranquillité d'autrui. (Article R623-2 du Code Pénal).

Une tolérance sur les horaires sera accordée la nuit de la Saint Sylvestre.

b) Respect des locaux et du matériel

Les animaux sont interdits à l'intérieur de la salle.

Il est interdit de fixer des décorations avec des punaises, des agrafes ou des pointes.

Seuls le scotch et la pâte à fixe sont autorisés mais ils devront être enlevés et les éventuelles traces nettoyées. Les affiches publicitaires pour les différentes manifestations devront être posées sur les panneaux prévus à cet effet à la salle polyvalente de Saint Ignat.

Il est également interdit de rentrer des cyclomoteurs, de faire du vélo ou de la trottinette, de jouer aux ballons (autre que ceux de baudruche) à l'intérieur de la salle.

Conformément à la législation, il est interdit de fumer dans les salles communales.

c) Stationnement

Le locataire s'engage à veiller à ce que les règles de stationnement soient respectées, sans empiéter sur la voie publique et sans gêner le voisinage.

Tout manquement à ces points de règlement pourra entraîner une rétention de la caution.

ARTICLE 11-SECURITE

Le locataire devra avoir pris connaissance du plan d'évacuation et être en mesure d'utiliser un extincteur en cas de besoin.

Il est formellement interdit de stationner devant les issues.

L'utilisation du four banal (pour les salles de Buxerolles, Champeyroux et Villeneuve-l'Abbé), est strictement interdite aux particuliers.

Le locataire s'engage à avoir pris connaissance des consignes de sécurité propres à la salle demandée.

Le présent règlement annule et remplace toutes les dispositions antérieures. Il peut être modifié à tout moment par le Conseil municipal.

Informations utiles de la commune

Lieu	Horaires	Adresse/Numero	Mail/site
Mairie	Lundi : 14h-17h / Mardi : 10h-12h / Jeudi : 14h-19h / Samedi : 10h-12h (1 ^{er} du mois)	1 Place de la Mairie 63720 Saint Ignat Téléphone : 04-73-63-82-61 Fax : 09-70-32-12-42	E-mail : mairie.st-ignat@orange.fr Site : www.saint-ignat.fr
Médiathèque	Mercredi : 16h30-18h30 / Vendredi : 16h30-18h30	1 Place de la Mairie 63720 Saint Ignat Téléphone : 04-73-63-82-61	E-mail : bibliotheque.saint-ignat@orange.fr Site RLV : https://reseaubibliotheques.rlv.eu/
Ecole	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi Classe : 8h30-12h00 / 13h30-16h00 Accueil par les enseignantes : 8h20-8h30 / 13h20-13h30 Garderie : 7h30-8h20 / 16h-18h30 Repas : 12h-13h20	Rue des écoles Champeyroux 63720 Saint Ignat Téléphone : 04-73-63-93-22	E-Mail : ecole0630918F@ac-clermont.fr
Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans (RLV)	Du lundi au vendredi De 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h	Accueil du public : 8 rue Grégoire de Tours - 63200 Riom Adresse postale : 5 mail Jost Pasquier - CS 80045 63201 Riom Cedex Téléphone : 04 73 67 11 00	E-Mail : contact@rlv.eu Site : https://www.rlv.eu

Services Locaux

A votre service, autour de chez vous

Nom	Mission	Adresse	Téléphone & adresse e-mail ou site internet
ADIL Puy-de-Dôme / Espace Info Energie	information sur la rénovation énergétique, location ou vente de logement, projet immobilier, simulation financière ou fiscale, travaux	Maison de l'Habitat 129, avenue de la République 63100 Clermont-Ferrand	04 73 42 30 75 contact@adil63.org
CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION EN GERONTOLOGIE (CLIC)	information aux +60 ans ou aidants sur les services et aides existants, les structures d'accueil, les actions collectives et évènements, assistance pour les démarches administratives, information sur le maintien à domicile etc. (service gratuit)	Association Réseau Séniors CLIC Riom Limagne Combrailles 73, rue Lafayette 63200 Riom	04 73 33 17 64 secretariat@clic-riom-fr
EDF (Compteur Linky)	information sur le compteur, les services proposés et la facturation		09 69 32 15 15 (coût d'un appel local)
MISSION LOCALE RIOM-LIMAGNE-COMBRAILLES	accompagnement des jeunes 16-25 ans dans leurs démarches de recherche d'emploi et/ou de formations	Avenue de Châtel-Guyon 63200 RIOM	04 73 38 50 13
SYNDICAT DU BOIS DE L'AUMONE (SBA)	collecte des déchets		04 73 64 74 44 site : www.sba63.fr
SEMERAP	distribution de l'eau - dépannage	Parc Européen d'Entreprises 2 Rue Richard Wagner – BP 60030 63201 RIOM cedex	04 73 15 38 38 Numéro d'appel unique contact@semerap.fr
IMPOTS	Tout ce qui concerne les impôts; sur le revenu, locaux (calcul et paiement)	Centre des impôts des finances publiques 49 rue de Toulon BP 45 63200 RIOM	04 73 64 49 40

Décès

MARTIN Marie-Christine, Renée, Louise née PROVOST	21 décembre 2018
LECHOWICZ Jean, André, Oran	13 janvier 2019
BOUSSICHAS Jean André	5 février 2019
SEGUIN Marie Thérèse Ginette née BOUDON	14 avril 2019
MARILLAT Yvon Serge	19 avril 2019
ROBIN André, Pierre, Marcel	11 juin 2019
CONSTANT Joseph Yves	15 juillet 2019
PERCELAY Jeannine, Elisa née SIXDENIERS	11 août 2019
BOURGES Armand, Yves	20 novembre 2019
CAFFIER Antoinette, Pierrette née POMMIER	25 novembre 2019

Mariages

JDONA Laurent, Michel et ROY Meiggie	17 août 2019
CIBERT-GOTON Olivier et SERGERE Sandrine	24 août 2019
SAITZ Vincent et	
RENE-BOISNEUF Emmanuelle Pâquerette Ghislaine	7 septembre 2019
GOPAULOO Lackchooman et	
MARTEL Josselyne, Marise, Mauricette	9 novembre 2019

Naissances

BAD LEVASSEUR Maël	8 avril 2019
ROUGERON Adèle	9 avril 2019
BONHOMME Sandro, Fernand, Antonio	11 avril 2019
CHABOISSIER LEFEVRE Ethan	13 avril 2019
MILCENT Elias, Serge, René	5 mai 2019
PELLE Maël	1 ^{er} septembre 2019
VEXENAT Angéline	18 septembre 2019

Calendrier des festivités 2020

Associations de la Commune de Saint-Ignat

Date	Manifestation
10 janvier	Vœux du maire et de la Municipalité
18 janvier	Banquet des pompiers « Saint-Ignat, Saint-Laure, Surat » à Saint Ignat
26 janvier	Loto « Ecole Publique et Communale »
2 février	Bal des anciens pompiers
8 février	36ème Soirée potée « Comité des fêtes »
23 février	Concours de belote « Compagnons du Four de Champeyroux »
29 février	Concours de belote « ECSM Foot » à Saint-Ignat
7 mars	Repas de la Chasse « Buxerolles, Saint-Ignat, Tyrande »
14 mars	Repas « moules frites » des pompiers
20 & 22 mars	Week-end jeux « Sur les Pas de Romane »
11 avril	Nettoyage de Printemps
25 avril	Pétanque « ESCSM Foot » aux Martres sur Morge
8 mai	Armistice de 1945
9 mai	Brocante / Vide-Grenier « Les Amis de la Côte Rouge »
9 mai	Journée de préparation des orties « Comité des Fêtes »
16 mai	Repas de printemps de Saint-Ignat
17 mai	Marche Vide-Grenier au profit d'une association caritative « Comité des Fêtes »
30 mai	Repas de Tyrande
6 juin	Repas de la chasse « Champeyroux, Villeneuve-l'Abbé » à Buxerolles
13 juin	Assemblée Générale de l'ECSM Foot à Villeneuve l'Abbé
14 juin	Repas de Buxerolles
20 juin	Repas champêtre « Amicale des Pompiers »
	Kermesse « Ecole Publique et Communale »
27 juin	Fiesta mousse & repas « Compagnons du Four » à Champeyroux
5 juillet	Buffet d'été de Villeneuve l'Abbé
14 juillet	Fête nationale
30 août	Marche de la Ligue contre le Cancer
5 septembre	Pétanque « ESCSM Foot » aux Martres sur Morge
6 Septembre	26ème Fête de l'Ortie « Comité des Fêtes »
7 septembre	Grand prix cycliste de l'Ortie
19 septembre	Repas d'été de Saint-Ignat
3 octobre	Brocante / Vide-Grenier « Les Amis de la Côte Rouge »
10 octobre	Fête du Pain – Brocante Vide-Grenier « Compagnons du Four » à Champeyroux
16, 17 & 18 octobre	Bourse aux jouets/Livres « Ecole Publique et Communale »
7 novembre	Repas dansant « ESCSM Foot » aux Martres sur Morge
11 novembre	Armistice de 1918
15 novembre	Loto « Comité des Fêtes »
5 décembre	Repas d'hiver de Villeneuve l'Abbé
12 décembre	Repas de Noël « CCAS »

Pour la bonne tenue des assemblées générales les présidents sont invités à réserver leur salle auprès des responsables de salles :

- Buxerolles : Marie-Laure Redon
- Champeyroux : Jean-Marc Courbet

- Saint-Ignat : Philippe Cartailier
- Tyrande : Colette Nouhen

- Villeneuve-l'Abbé : Cécile Perrin



Ordures Ménagères collectées le **VENDREDI**



Emballages Recyclables collectés le **JEUDI EN SEMAINE PAIRE**

janvier	février	mars	avril	mai	juin
1 M Férié 01	1 S	1 D	1 M	1 V Férié	1 L Férié
2 J	2 D	2 L	2 J	2 S	2 M
3 V	3 L	3 M	3 V	3 D	3 M
4 S	4 M	4 M	4 S	4 L	4 J 23
5 D	5 M 06	5 J 10	5 D	5 M	5 V
6 L	6 J	6 V	6 L	6 M	6 S
7 M	7 V	7 S	7 M	7 J 19	7 D
8 M 02	8 S	8 D	8 M	8 V Férié	8 L
9 J	9 D	9 L	9 J 15	9 S	9 M
10 V	10 L	10 M	10 V	10 D	10 M
11 S	11 M	11 M	11 S	11 L	11 J 24
12 D	12 M 07	12 J 11	12 D	12 M	12 V
13 L	13 J	13 V	13 L Férié	13 M	13 S
14 M	14 V	14 S	14 M	14 J 20	14 D
15 M 03	15 S	15 D	15 M	15 V	15 L
16 J	16 D	16 L	16 J 16	16 S	16 M
17 V	17 L	17 M	17 V	17 D	17 M
18 S	18 M	18 M	18 S	18 L	18 J 25
19 D	19 M 08	19 J 12	19 D	19 M	19 V
20 L	20 J	20 V	20 L	20 M	20 S
21 M	21 V	21 S	21 M	21 J Férié 21	21 D
22 M 04	22 S	22 D	22 M	22 V	22 L
23 J	23 D	23 L	23 J 17	23 S	23 M
24 V	24 L	24 M	24 V	24 D	24 M
25 S	25 M	25 M	25 S	25 L	25 J 26
26 D	26 M 09	26 J 13	26 D	26 M	26 V
27 L	27 J	27 V	27 L	27 M	27 S
28 M	28 V	28 S	28 M	28 J 22	28 D
29 M 05	29 S	29 D	29 M	29 V	29 L
30 J		30 L	30 J 18	30 S	30 M 27
31 V		31 M 14		31 D	



Je sors mon bac la veille au soir du jour de collecte



Je rentre le bac une fois vidé



Je jette mes ordures dans des sacs bien fermés dans le bac vert



Je jette mes emballages en vrac dans le bac jaune



Je sors mon bac quand il est plein



Mon bac ne déborde pas. Je ne dépose pas de sacs à côté du bac



Ordures Ménagères collectées le **VENDREDI**



Emballages Recyclables collectés le **JEUDI EN SEMAINE PAIRE**

juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
1 M	1 S	1 M	1 J	1 D Férié	1 M
2 J 27	2 D	2 M	2 V	2 L	2 M
3 V	3 L	3 J 36	3 S	3 M	3 J 49
4 S	4 M	4 V	4 D	4 M	4 V
5 D	5 M	5 S	5 L	5 J 45	5 S
6 L	6 J 32	6 D	6 M	6 V	6 D
7 M	7 V	7 L	7 M	7 S	7 L
8 M	8 S	8 M	8 J 41	8 D	8 M
9 J 28	9 D	9 M	9 V	9 L	9 M
10 V	10 L	10 J 37	10 S	10 M	10 J 50
11 S	11 M	11 V	11 D	11 M Férié	11 V
12 D	12 M	12 S	12 L	12 J 46	12 S
13 L	13 J 33	13 D	13 M	13 V	13 D
14 M Férié	14 V	14 L	14 M	14 S	14 L
15 M	15 S Férié	15 M	15 J 42	15 D	15 M
16 J 29	16 D	16 M	16 V	16 L	16 M
17 V	17 L	17 J 38	17 S	17 M	17 J 51
18 S	18 M	18 V	18 D	18 M	18 V
19 D	19 M	19 S	19 L	19 J 47	19 S
20 L	20 J 34	20 D	20 M	20 V	20 D
21 M	21 V	21 L	21 M	21 S	21 L
22 M	22 S	22 M	22 J 43	22 D	22 M
23 J 30	23 D	23 M	23 V	23 L	23 M
24 V	24 L	24 J 39	24 S	24 M	24 J 52
25 S	25 M	25 V	25 D	25 M	25 V Férié
26 D	26 M	26 S	26 L	26 J 48	26 S
27 L	27 J 35	27 D	27 M	27 V	27 D
28 M	28 V	28 L	28 M	28 S	28 L
29 M	29 S	29 M	29 J 44	29 D	29 M
30 J 31	30 D	30 M	30 V	30 L	30 M
31 V	31 L		31 S		31 J 01



Le nettoyage de mon bac est à ma charge



Je contacte le SBA en cas de déménagement



Les collectes prévues un jour férié sont effectuées le mercredi de la même semaine



Je dépose mes déchets dangereux et mes encombrants en déchèterie (Accès gratuit) Les ordures ménagères ne sont pas acceptées



Je jette mes emballages verre dans la colonne à verre



Brûler mes déchets est interdit et dangereux pour ma santé

Horaires d'ouverture du secrétariat de Mairie

Lundi : 14 h – 17 h

Mardi : 10 h – 12 h

Jeudi : 14 h – 19 h

Samedi (1^{er} du mois) : 10 h – 12 h

Téléphone : 04 73 63 82 61

Fax : 09 70 32 12 42

Site Internet : www.saint-ignat.fr

E-mail : mairie.st.ignat@wanadoo.fr

Remerciements

La Commission Communication remercie toutes les personnes qui ont contribué à rendre ce bulletin vivant et dynamique par leurs envois d'articles et de photographies.

Avec les associations et tous les acteurs de la vie communale, nous nous sommes efforcés de relater au mieux la vie de notre commune de Saint-Ignat et espérons que vous aurez pris plaisir à lire ces pages.

Pour finir, nous vous souhaitons à tous d'agréables fêtes de fin d'année et nous vous présentons nos meilleurs vœux pour 2020.

Nelly Fauchoux

Isabelle Lusson

Marie-Laure Redon

Marie-Agnès Vigier

Directeur de la publication : Philippe Cartailier
Conception - réalisation : agence Magma Créa (www.magmacrea.com)

Imprimerie : J'Imprime : 63800 Cournon d'Auvergne

Tirage : 500 exemplaires

Dépôt légal : 4^{ème} trimestre 2019

Toute reproduction même partielle des textes, photos ou toute autre pièce de ce bulletin, par n'importe quel procédé que ce soit, est interdite.



Les jours de collecte sont susceptibles de changer dans le courant de l'année 2020. Le SBA vous informera de ces changements





Tyrande



*Villeneuve
l'Abbé*



*La Côte
Rouge*



Saint-Ignat



Buxerolles



Champeyroux